



# INTRODUCTION

L'accident industriel de Rouen en 2019, Les attentats à Paris et en région parisienne en 2015 ainsi qu'à Nice en 2016, les émeutes de 2005, les inondations sur la Côte d'Azur en 2015, en Ile de France et dans le centre en 2016 et 2018, dans l'Hérault en 2014, la tempête Xynthia en 2010, l'accident AZF de Toulouse en 2001, ou encore la catastrophe de Fukushima en 2011, ont fait des victimes et ont lourdement impacté l'activité de nombreuses organisations publiques et privées.



Les retours d'expérience montrent que les organisations dotées d'un dispositif visant à garantir la continuité de leurs activités sont les plus résilientes face aux événements déstabilisants.

Il peut paraître utopique ou présomptueux de vouloir tout prévoir et maîtriser.

Cependant, il est possible de concevoir et mettre en œuvre des stratégies de protection permettant d'éviter certains événements ou d'en limiter les conséquences.

Le **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS) définit l'organisation pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population lors de catastrophes majeures.

L'élaboration du PCS comporte un diagnostic des aléas et des enjeux, une analyse des risques et des vulnérabilités. La démarche comprend le recensement des ressources humaines et matérielles et les conditions de leur mise en œuvre. Les dispositifs de communication et d'alerte sont également intégrés.

L'information préventive des populations est réalisée avec le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

L'organisation mise en place dans le cadre du PCS permet de faire face à des situations très diverses telles que les catastrophes naturelles (inondations, feux de forêts, séisme, mouvements de terrains ...) ou technologiques (industriels, transports, nucléaires,).

Le PCS permet aussi une organisation efficace lors de graves perturbations (approvisionnements et distribution d'eau et d'énergie, réseaux de transport et autres infrastructures, ...).

**L'objectif du Plan Communal de Sauvegarde est de se préparer efficacement en se dotant d'outils techniques et organisationnels appropriés.**

# SOMMAIRE

## Table des matières

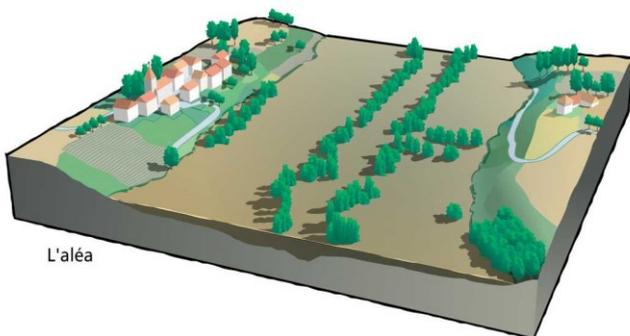
INTRODUCTION .....	2
SOMMAIRE.....	3
LES RISQUES MAJEURS ? .....	5
DES DEFINITIONS.....	6
DES RESPONSABILITES.....	7
LES ENJEUX.....	8
<i>POPULATIONS</i> .....	8
<i>INFRASTRUCTURES</i> .....	8
<i>ECONOMIE</i> .....	9
<i>DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC</i> .....	10
LES ALEAS .....	11
LES RISQUES .....	12
LES RISQUES NATURELS .....	12
INONDATIONS .....	12
<i>Mouvements de terrain</i> .....	14
<i>Tempêtes</i> .....	16
<i>Canicule</i> .....	17
<i>Grand froid</i> .....	18
<i>Intempéries hivernales</i> .....	18
<i>Tornades</i> .....	19
<i>Séismes</i> .....	20
LES EVENEMENTS SANITAIRES .....	21
LES RUPTURES D'APPROVISIONNEMENT .....	23
LES INCENDIES URBAINS .....	23
LES RISQUES TECHNOLOGIQUES.....	24
<i>Risques industriels</i> .....	24

<i>Risques nucléaires</i> .....	25
<i>Transports</i> .....	26
LES MENACES ET LES ACTES TERRORISTES .....	30
LES TROUBLES SOCIAUX MAJEURS .....	31
L'ORGANISATION DE CRISE .....	32
L'ORGANISATION COMMUNALE DE SAUVEGARDE .....	33
INVENTAIRE DES MOYENS .....	34
L'INVENTAIRE DES MOYENS MATERIELS ET HUMAINS.	34
PROCESSUS DE VEILLE, D'ANTICIPATION ET DE DECLENCHEMENT DU PCS	35
<i>CELLULE DE VEILLE ET D'ANTICIPATION</i> .....	35
<i>DECLENCHEMENT DU PCS</i> .....	36
CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS .....	37
<i>ORGANISATION MATERIELLE PCC</i> .....	38
<i>PROCESSUS DE COMMANDEMENT</i> .....	39
<i>PROCESSUS DE MANAGEMENT DE L'AMELIORATION</i> ..	39
<i>PROCESSUS ALERTE</i> .....	39
<i>PROCESSUS COMMUNICATION ET INFORMATION</i> .....	39
<i>PROCESSUS ACCUEIL - MISE A L'ABRI - PROTECTION</i> ....	40
<i>PROCESSUS SECURITE ET PREVENTION</i> .....	40
<i>PROCESSUS TRAVAUX URGENTS</i> .....	40
<i>PROCESSUS ASTREINTE</i> .....	40
<i>PROCESSUS RESSOURCES HUMAINES</i> .....	40
<i>PROCESSUS MOYENS – ENERGIES - TECHNIQUE</i> .....	40
ORGANIGRAMME FONCTIONNEL PCS .....	41
La norme ISO 22320 – 2011 .....	42
FICHES PROCESSUS – FICHES ACTION & OUTILS OPERATIONNELS	43
STRUCTURE DOCUMENTAIRE .....	44
FICHES PROCESSUS .....	45
<b>AUTRES DOCUMENTS DU PCS</b> .....	47

# LES RISQUES MAJEURS ?

*" La définition que je donne du risque majeur, c'est la menace sur l'homme et son environnement direct, sur ses installations, la menace dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'immensité du désastre."*

Haroun Tazieff



## RISQUES NATURELS

## RISQUES TECHNOLOGIQUES

- INSTALLATIONS INDUSTRIELLES
- TRANSPORTS



## RISQUES SANITAIRES

## TERRORISME



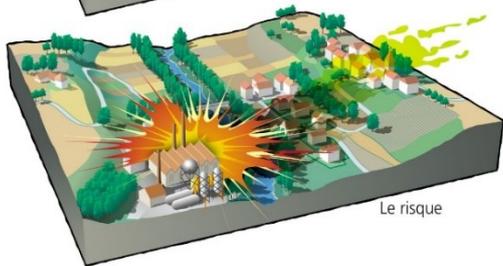
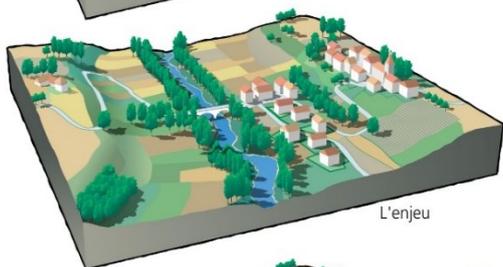
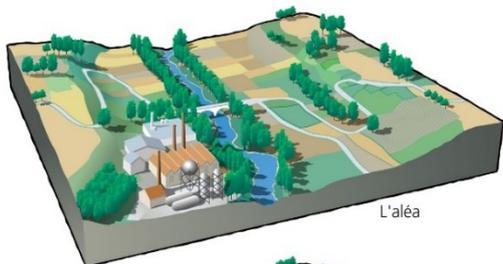
## TROUBLES SOCIAUX MAJEURS

## RUPTURES D'APPROVISIONNEMENT

# DES DEFINITIONS

L'**aléa** est défini par une intensité, une occurrence spatiale (où ?) et temporelle (quand ? durée ?).

La définition usuelle du **risque** : (Risque) = (aléa) x (enjeu)



Le **risque** est la confrontation d'un **aléa** (phénomène dangereux) et d'une zone géographique où existent des **enjeux** qui peuvent être humains, économiques, patrimoniaux, ...

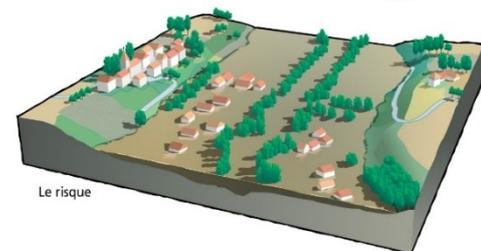
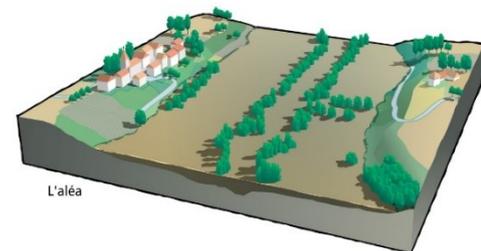
L'intensité reflète l'importance d'un phénomène. Elle peut être mesurée ou estimée.

La probabilité d'occurrence spatiale est conditionnée par des facteurs d'exposition, de prédisposition, de susceptibilité. La probabilité d'occurrence temporelle dépend de facteurs déclenchants naturels ou anthropiques. Elle peut être estimée qualitativement (négligeable, faible, forte) ou quantitativement (période de retour de 10 ans, 30 ans, 100 ans).

Les enjeux et la vulnérabilité sont liés à la présence humaine (personnes, habitations, activités économiques, infrastructures ...)

La **vulnérabilité** traduit la relative fragilité d'un système et sa capacité à surmonter les effets de l'aléa.

La **résilience** est la capacité d'une organisation à assurer sa pérennité face aux aléas. La résilience est la capacité à absorber le changement et à persister au-delà d'une perturbation. La vulnérabilité d'un système sera d'autant plus faible que sa résilience sera grande.



# DES RESPONSABILITES

## LE DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS (DOS)

**Le maire assure la Direction des Opérations de Secours (DOS) sur sa commune.**

Il est notamment chargé de la conduite opérationnelle des opérations de sauvegarde :

- ✓ Il déclenche le plan communal de sauvegarde,
- ✓ Il organise les premières mesures d'urgence et les mesures de sauvegarde de la population,
- ✓ Il conserve une vision globale de la situation et adapte la stratégie de crise,
- ✓ Il valide les communications destinées à la presse ou à la population,
- ✓ Il décide la fin de l'état actif du plan communal de sauvegarde.

**Cependant, le préfet prend cette responsabilité de DOS :**

- ✓ Si l'événement dépasse les capacités de la commune,
- ✓ Lorsque le maire s'est abstenu de prendre les mesures nécessaires,
- ✓ Lorsque l'événement en cause concerne plusieurs communes du département,
- ✓ Ou lors de l'activation d'un plan supracommunal (ORSEC en particulier).

**Cependant, le maire assume toujours des obligations sur le territoire de sa commune telles que :**

- ✓ Des mesures de sauvegarde des enjeux communaux (alerte, évacuation, confinement, ...)
- ✓ D'éventuelles missions confiées par le préfet.

## LE COMMANDANT DES OPERATIONS DE SECOURS (COS)

**Le Commandement des Opérations de Secours appartient au Directeur du SDIS ou de la BSPP, ou en son absence, à l'officier de sapeurs-pompiers le plus élevé en grade, présent sur les lieux.**

**Le COS est responsable** de la conduite opérationnelle de secours, notamment :

- ✓ De l'extinction d'un sinistre,
- ✓ Du sauvetage de personnes.

# LES ENJEUX

## POPULATIONS

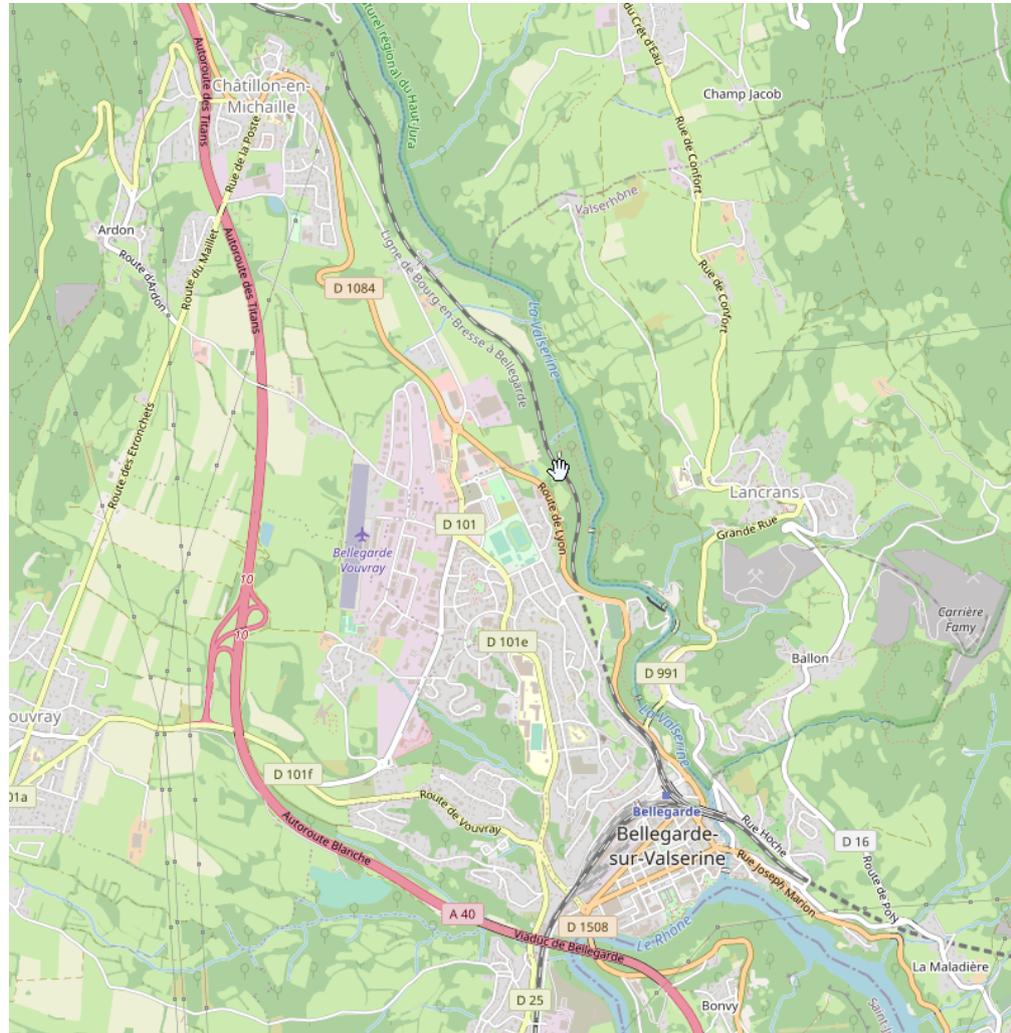
VALSERHÔNE compte plus de :

❖ 16 000 habitants

---

*Valserhône est traversée par l'A40 et des voies ferrées : Possibles « naufragés » de la route ou du rail, notamment en cas d'intempéries : Estimation d'un maximum de 500 « naufragés » possiblement pris en charge dans des conditions acceptables.*

---



## INFRASTRUCTURES

❖ Voirie

➤ 50 km

❖ Transports

➤ 1 gare ferroviaire

➤ 2 lignes de bus

➤ Aérodrome de Bellegarde-Vouvray



# ECONOMIE



Le **Pays Bellegardien** bénéficie d'un contexte dynamique au sein de l'agglomération genevoise.

**Valsershône** compte un peu plus de 250 commerces sur son territoire répartis en plusieurs pôles économiques.

Le centre-ville dispose de 150 commerces de proximité et services.

Le **pôle de la Valserine/Pierre Blanche** est considéré comme une zone commerciale périphérique, bien que la continuité de l'habitat et des équipements municipaux l'intègrent parfaitement dans la ville. L'offre proposée est complémentaire à celle du centre-ville : Grande distribution alimentaire : Carrefour Market Hypermarché, ED, LIDL, ...Galerie marchande Carrefour Market : 11 boutiques, 12 surfaces commerciales spécialisées : équipement de la personne, de la maison, loisirs, ...

Le **centre commercial du Crédo** compte une dizaine de commerces de proximité : boulangerie, primeur, tabac presse, salon de coiffure, bars, PMU, laverie, ...

**Arlod** compte plusieurs commerces de proximité : boulangerie/pâtisserie, boucherie, traiteur, salon de coiffure.

Un grand nombre de commerçants et artisans de Bellegarde sont réunis au sein de l'**Union des Commerçants de Bellegarde (UCOB)**.

# DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

La Clinique de Châtillon dispose d'une capacité d'accueil de **120 lits**.

La Clinique de Châtillon est un établissement de santé psychosomatique et psychiatrique.

Le plateau technique de la Clinique de Châtillon est composé d'un secteur d'hydrothérapie, d'une salle de sport dotée de nombreux équipements, d'un terrain multisports et de salles d'activités thérapeutiques.

La Clinique de Châtillon dispose également d'un secteur de consultations.



La ville accueille ou dispose d'établissements d'enseignement :

Valsérhône compte **9 groupes scolaires, 2 collèges et 1 lycée général et technique**

Groupes scolaires :

- École de VOUVRAY-OCHIAZ: 269 élèves
- École RENE RENDU : 90 élèves
- École PIERRE LONGUE : 125 élèves
- École DES MONTAGNIERS : 220 élèves
- École MARIUS PINARD : 360 élèves
- École DU GRAND CLOS : 180 élèves
- École DE CHATILLON : 244 élèves
- École DU BOIS DE PESSES : 188 élèves
- École D'ARLOD : 242 élèves



**TOTAL : 1927 élèves dans les 9 groupes scolaires**

Collèges et lycées

- Collège SAINT-EXUPERY : **620** élèves
- Collège LOUIS DUMONT : **619** élèves
- Lycée SAINT-EXUPERY : **954** élèves



**TOTAL : 2193 élèves collégiens et lycéens**

# LES ALEAS

## EVENEMENTS NATURELS

Il s'agit de l'ensemble des phénomènes et aléas naturels :

- Inondations (crues torrentielles) ;
- Mouvements de terrain (Mouvements de terrain et chute de blocs) ;
- Tempêtes ;
- Canicule ;
- Grands froids, Intempéries hivernales ;
- Séisme

## EVENEMENTS SANITAIRES

Un évènement sanitaire est un trouble immédiat ou un contexte plus durable représentant une menace directe pour la santé des populations. On peut recenser, notamment, les pandémies, les épidémies virales, les épizooties, des altérations atmosphériques, de l'eau ou de l'alimentation.

## RUPTURES D'APPROVISIONNEMENT

Les ruptures d'approvisionnements en eau potable, en denrées alimentaires, en énergie, en carburants, en flux de communication, sont des aléas susceptibles d'impacts majeurs.

## INCENDIES URBAINS

## ACCIDENTS TECHNOLOGIQUES

- **INSTALLATIONS INDUSTRIELLES**
  - Procédés et stockages industriels (Energies, matières dangereuses, déchets, ...)
- **TRANSPORTS**
  - Transport de matières dangereuses (routiers, ferroviaire, fluvial, aérien) ;
  - Transports routier, ferroviaire, fluvial, aérien ;
  - Transports de personnes routier, ferroviaire, fluvial, aérien ;
  - Canalisations (gazoducs).

Un accident technologique peut avoir un ou plusieurs effets :

- Effets mécaniques ;
- Effets thermiques ;
- Effets toxiques ;
- Explosion, Incendie ;
- Contamination de l'air, de l'eau, du sol.

## MENACES ET ACTES TERRORISTES

## TROUBLES SOCIAUX MAJEURS

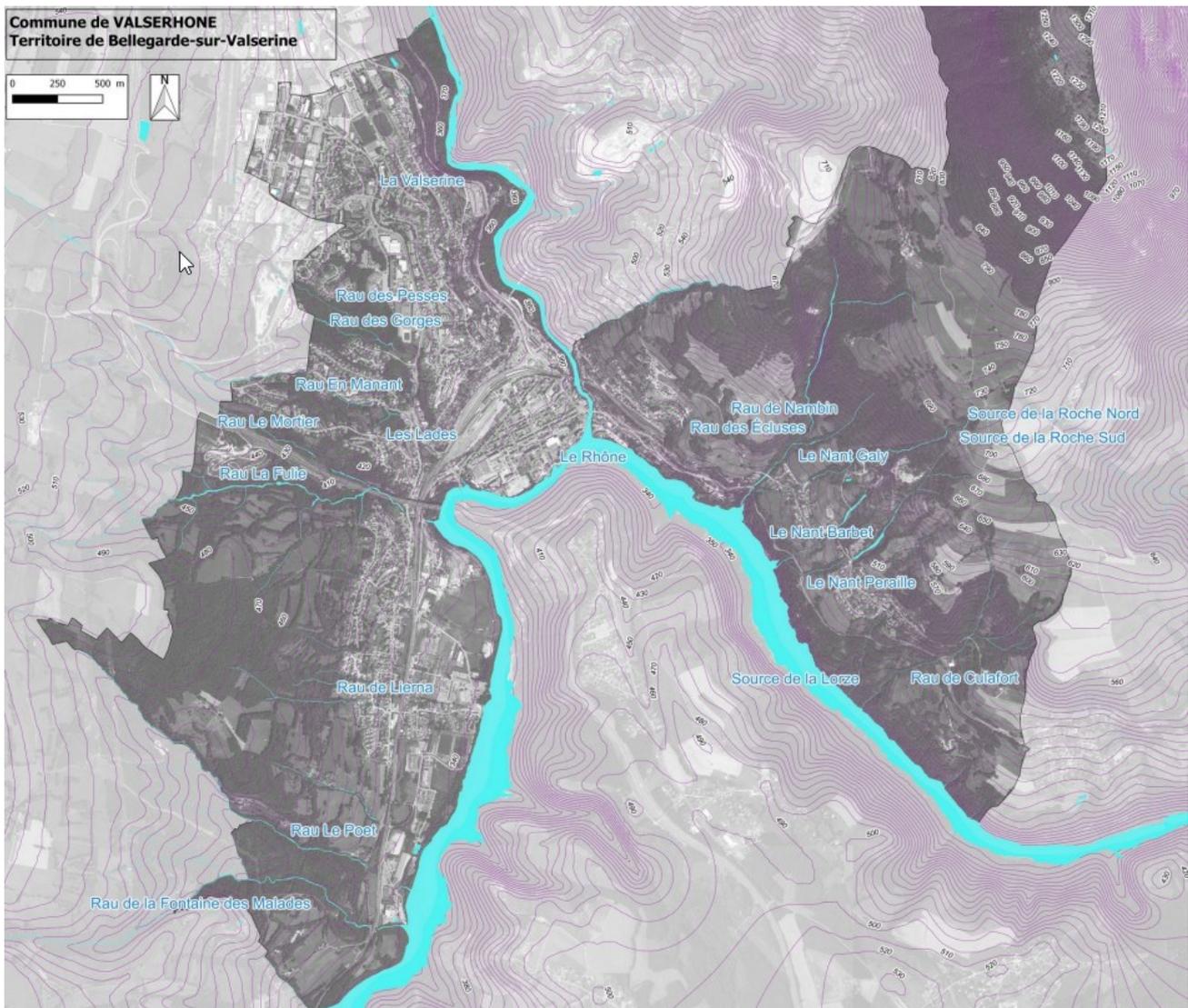
# LES RISQUES

## LES RISQUES NATURELS

### INONDATIONS

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau. De nombreux facteurs influencent l'apparition d'une crue, d'un ruissellement ou d'une remontée de nappe phréatique à l'origine de l'inondation.

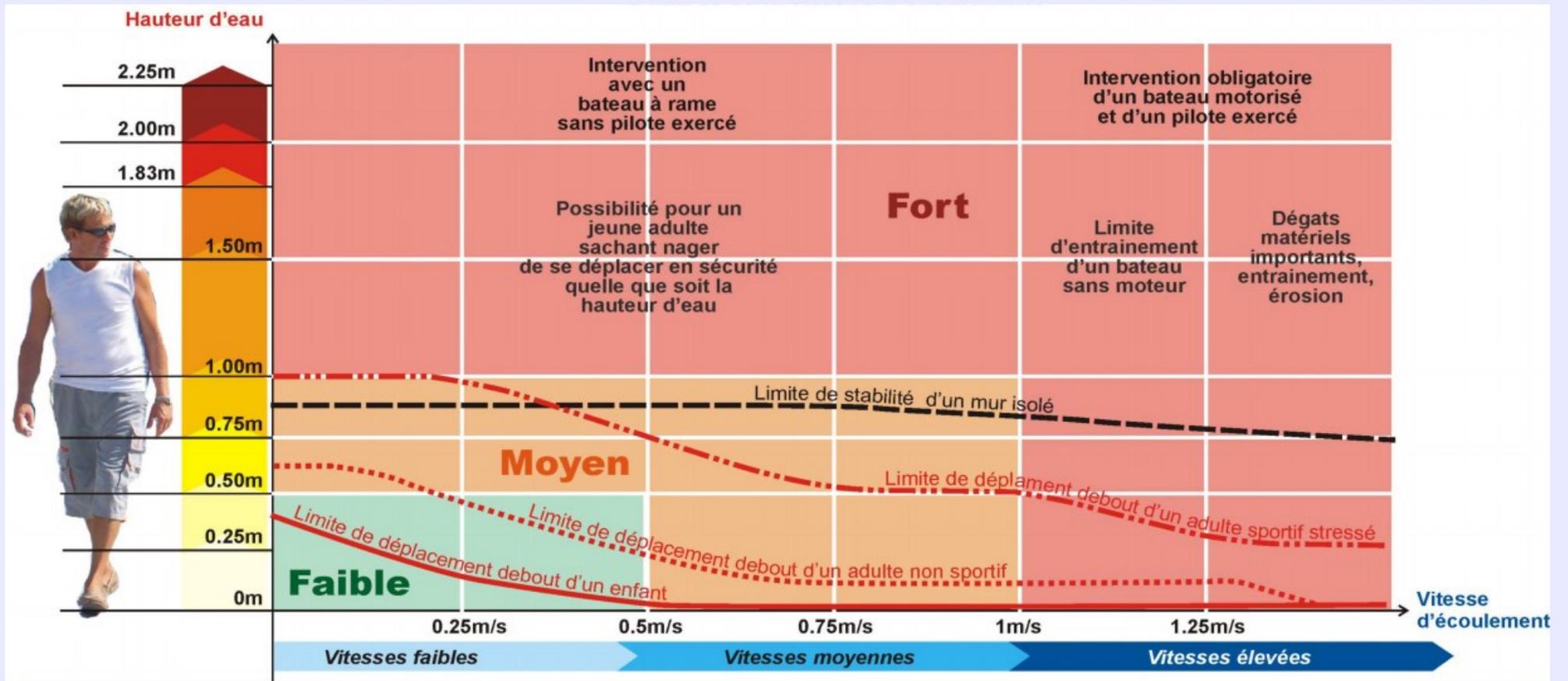
La commune de Valsershône est soumise aux aléas mouvements de terrains, aux crues torrentielles et aux ruissellements sur versant.



**Fig. 4** : Réseau hydrographique du territoire de Bellegarde/V [Source : DDT]

## Les possibilités de déplacement des personnes en fonction de la hauteur d'eau et de la vitesse d'écoulement

Le déplacement de personnes lors d'inondations peut s'avérer difficile selon la hauteur d'eau et les vitesses de courant. Les courants affectant les zones inondées étant difficilement appréciables, il est recommandé d'éviter toute circulation dans ces secteurs.

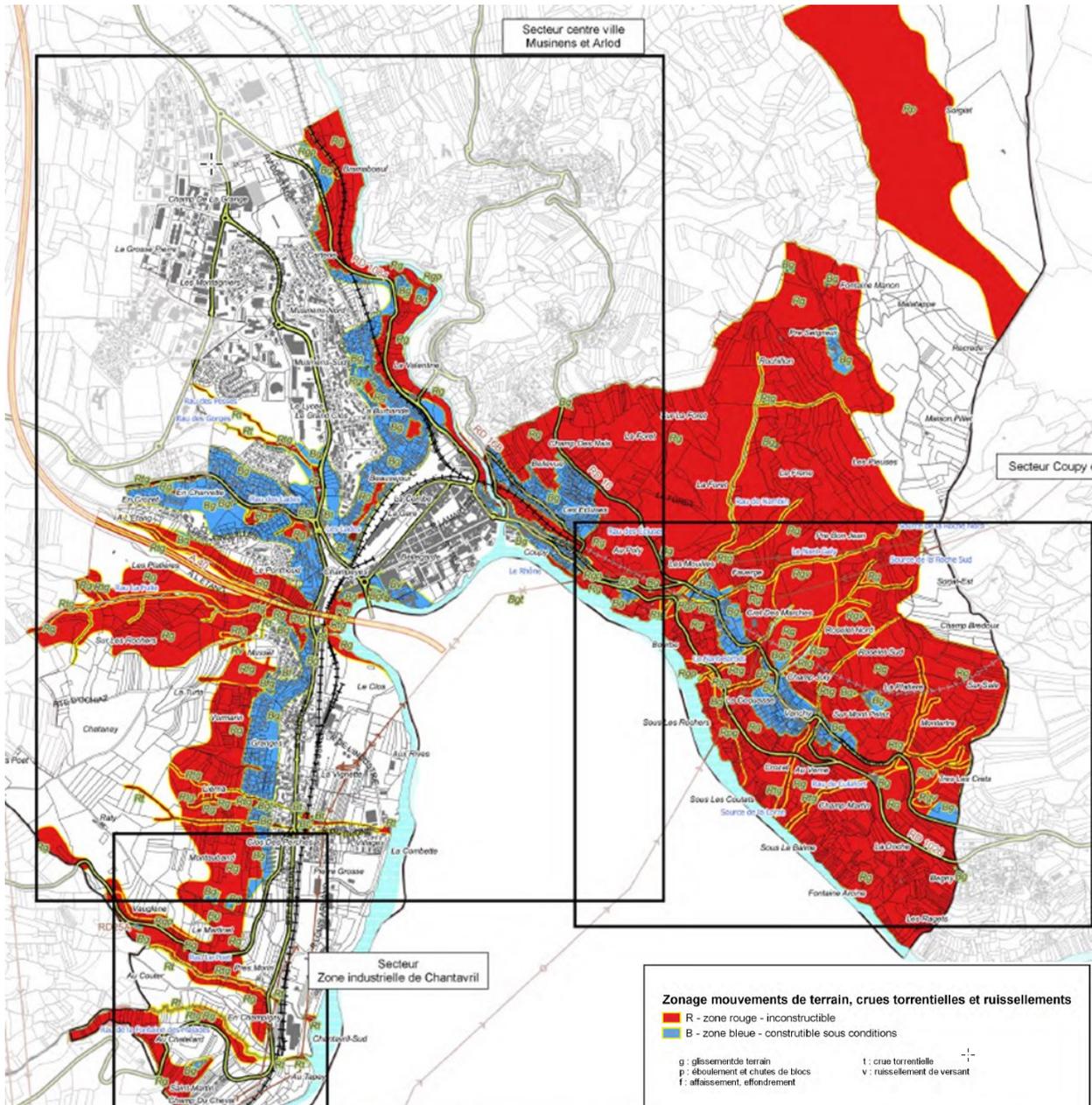


source BCEOM

# Mouvements de terrain

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètre cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour) :

- ❖ Affaissements / Effondrements ;
- ❖ Éboulements / Chutes de blocs et de pierres ;



- ❖ Glissements de terrain / Couloirs de boue.

**Zonage mouvements de terrain, crues torrentielles et ruissellements**

- R - zone rouge - inconstructible
- B - zone bleue - constructible sous conditions

g : glissement de terrain  
 p : éboulement et chutes de blocs  
 f : affaissement, effondrement

t : crue torrentielle  
 v : ruissellement de versant

NB : une zone peut être concernée par plusieurs aléas et donc plusieurs réglementation. Voir le règlement.

**Cadastré**

- Bâtiments durs
- Bâtiments légers
- Hydrographie
- Limite de parcelles

**Réseau ferré**

- +—+— Voies ferrées
- +—+— Tunnel du Crêt d'Eau

**Réseau routier**

- +—+— Autoroute
- +—+— Départementale

←—+—+— Ligne haute tension

# LANCRANS

Copie du plan de zonage réglementaire du PPR  
 "Mouvements de terrain, crues torrentielles et  
 ruissellements sur versant"  
 approuvé le 20/09/2006

**Légende:**

**ZONE ROUGE NON CONSTRUCTIBLE**

- RD
- RT
- REb

**ZONE BLEUE OBLIGATOIRE SOUS PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS**

- BE
- BT
- BEb
- BV

**ZONE BLANCHE SANS PRESCRIPTIONS**

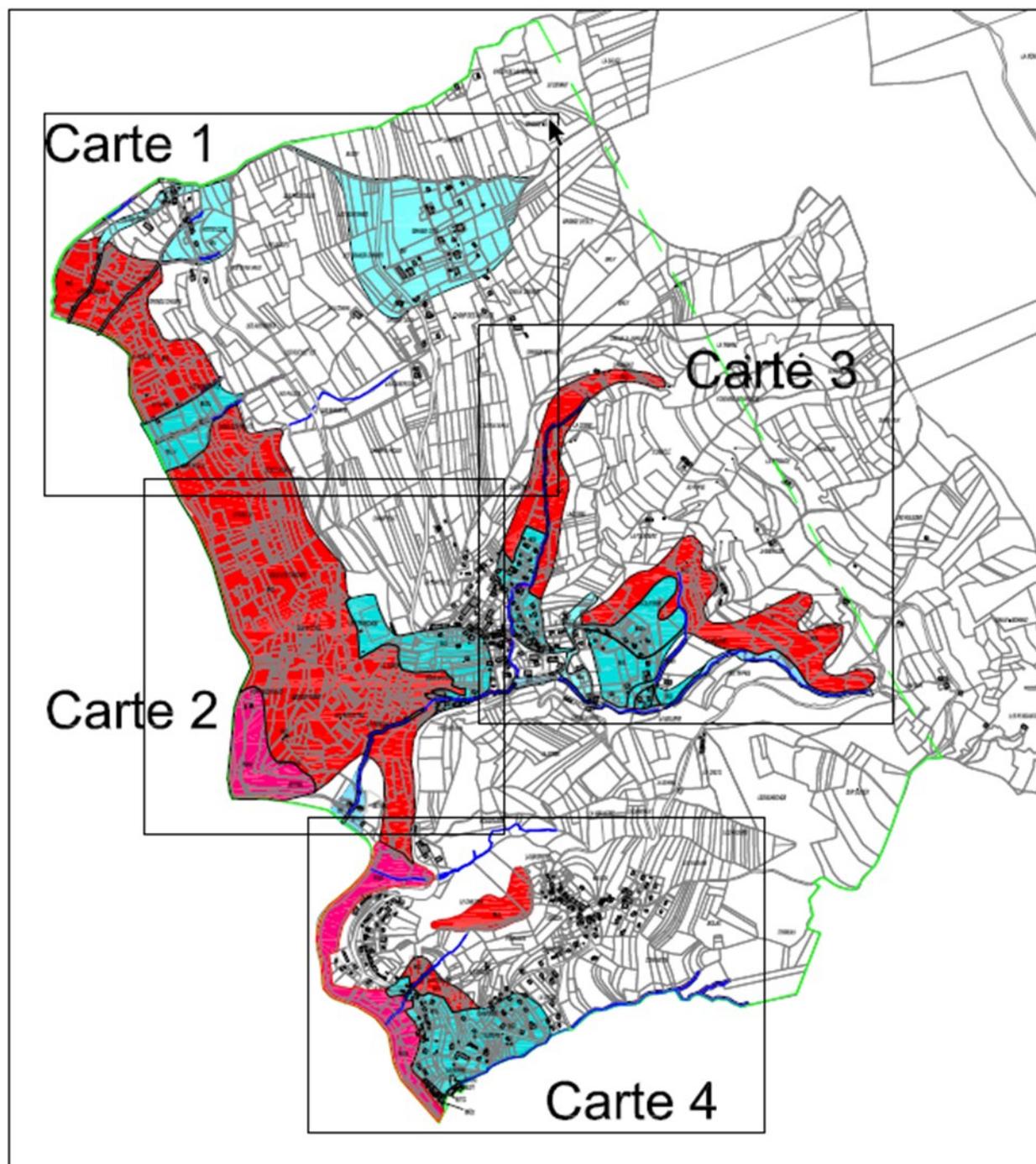
- Bl
- Blc

G: Gisement de terrain  
 Et: Crues de barrage  
 T: crues torrentielles  
 V: ruissellement

Echelle: 1/12 500



Annexe à l'arrêté préfectoral n°2006-114 modifié le 29/09/2006 relatif à l'Information des acquéreurs et des locataires de biens Immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs.



# Tempêtes



On parle de tempête lorsqu'une perturbation atmosphérique (ou dépression) génère des vents dépassent 89 km/h (soit 48 nœuds - degré 10 de l'échelle de Beaufort). Ces vents violents s'accompagnent de fortes précipitations et parfois d'orages. Les tempêtes peuvent avoir un impact considérable aussi bien pour les personnes que pour leurs activités ou leur environnement.

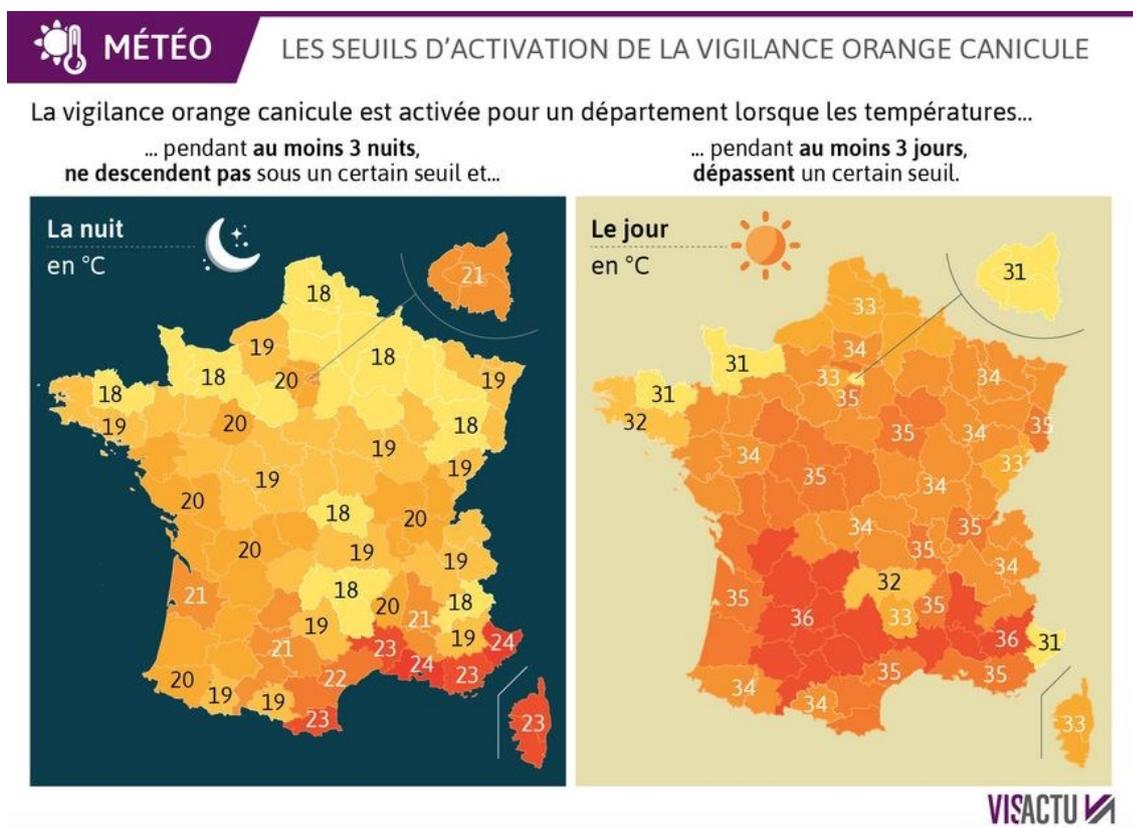
Les tempêtes prennent naissance par contrastes thermiques horizontaux de l'air. Elles se forment lorsque deux masses d'air, aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau), se confrontent et provoquent des vents pouvant être très violents. Contrairement aux cyclones, elles peuvent continuer à se renforcer lors de leur passage sur terre.

**Les épisodes tempétueux, les orages, concernent tout le territoire national.** Ils peuvent causer des dégâts par l'action mécanique des vents. La foudre est un phénomène naturel ayant deux effets majeurs : les effets directs, liés à l'impact de la foudre et les effets indirects engendrés par des surtensions transitoires.

**Valserhône est exposée au risque de tempêtes.**

# Canicule

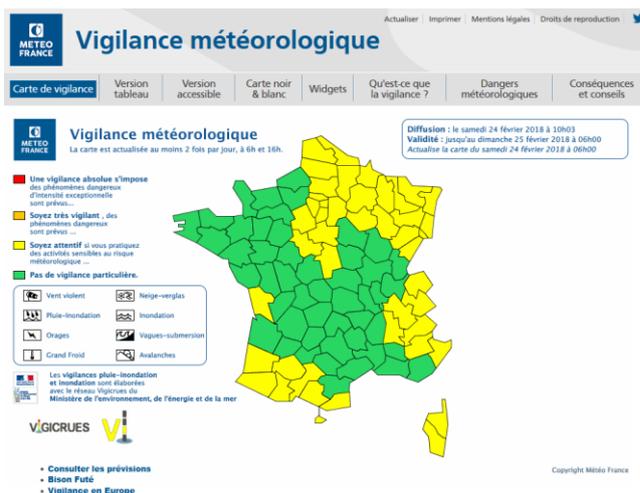
Une **canicule** est une période caractérisée par une très forte chaleur qui dure plusieurs jours consécutifs au et reste présente jour et nuit (la température nocturne reste élevée).



Le Système d’alerte canicule et santé est intégré au Plan national canicule (PNC) relevant du Ministère chargé de la santé.

Les décisions des pouvoirs publics pour l’adaptation des niveaux du PNC dans chaque département se fondent sur l’évaluation du risque météorologique réalisée par Météo-France et du risque sanitaire par Santé publique France.

Des prévisions météorologiques départementales sont analysées chaque jour pendant l’été. Les résultats de cette analyse permettent d’établir la carte de vigilance météorologique qui est diffusée tous les jours à 16h (elle peut être modifiée à 6h bien que ce soit très rarement le cas pour le risque canicule).



L’arrivée d’une canicule se traduit par le passage d’un ou plusieurs départements en vigilance orange ou rouge canicule.

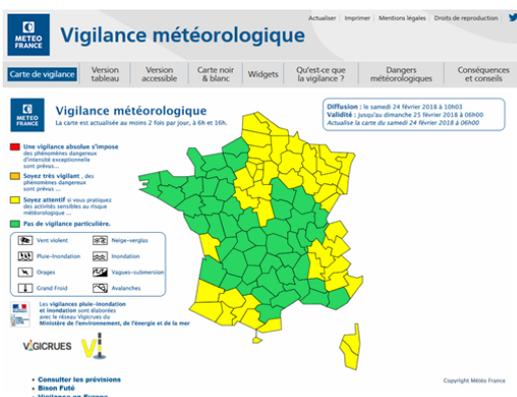
**Les phénomènes de canicule exceptionnelles sont possibles à Valsérhône.**

# Grand froid

Le grand froid est un épisode caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. Le grand froid, comme la canicule, constitue un danger pour la santé de tous.

Le dispositif de vigilance météorologique, fixe le cadre des procédures de mise en vigilance et d'alerte météorologiques sur le territoire métropolitain.

Il se formalise par une carte de France métropolitaine qui signale si un danger menace un ou plusieurs départements dans les vingt-quatre heures à venir, à l'aide de quatre couleurs (vert, jaune, orange et rouge) indiquant le niveau de vigilance nécessaire.



**HIVER** | LE PLAN GRAND FROID

Déclenché au niveau départemental par les préfetures

3 niveaux

- Niveau 1** « Temps froid » : Températures Positives. Jour → Entre -5 et -10°C, Nuit →
- Niveau 2** « Grand froid » : Températures Négatives. Jour → Entre -10 et -18°C, Nuit →
- Niveau 3** « Froid extrême » : Températures Négatives. Jour → < à -18°C, Nuit →

**Objectifs**

- Prise en charge accrue des personnes fragiles
- Renforcer la communication sur les risques du froid

**Les mesures**

- Ouverture de places d'hébergement d'urgence
- Ouverture nocturne des accueils de jour
- Intensification des maraudes
- Renforcement des effectifs du 115
- Mobilisation des forces de l'ordre pour le repérage des personnes sensibles (SDF)

Sources : Ministère de la Santé, préfetures. **VISACTU**

Disponible en permanence sur le site Internet de Météo-France (<http://vigilance.meteofrance.com>), cette carte est réactualisée deux fois par jour à 6 heures et 16 heures, plus fréquemment si la situation l'exige.

**La carte de vigilance s'adresse à l'ensemble de la population.**

**Toutes les régions de France sont susceptibles d'être impacté par un épisode « Grand Froid ».**

## Intempéries hivernales

Les intempéries hivernales exceptionnelles sont caractérisées par des périodes de grands froids et résultent de deux critères climatologiques :

- Des températures très basses ;
- Des précipitations de neige ou de pluie verglaçante.

L'impression de froid s'accroît lorsque le vent se renforce ; c'est pourquoi le froid est caractérisé par l'indice de refroidissement éolien, déterminé à partir de la température et de la vitesse du vent, ce qui donne la température ressentie.

**Les intempéries hivernales exceptionnelles sont possibles à Valserhône.**

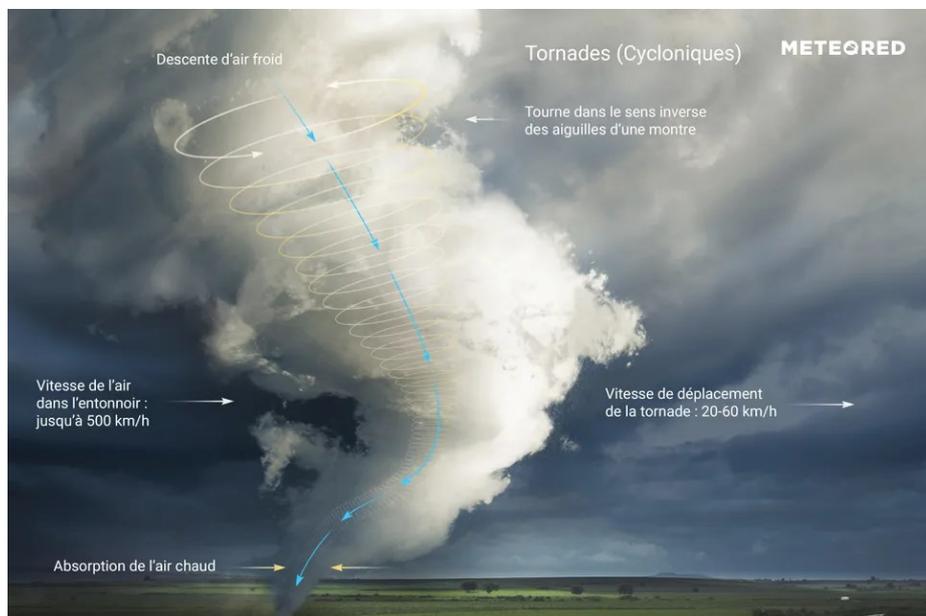
# Tornades

Une tornade est un violent tourbillon de vent d'axe vertical, semblable à un entonnoir qui relie le sol à la base d'un nuage cumuliforme (Cumulonimbus), et qui se manifeste sous la forme d'une colonne d'air en rotation, ordinairement rendue visible par la condensation de la vapeur d'eau en son sein et par les débris soulevés par le vent.

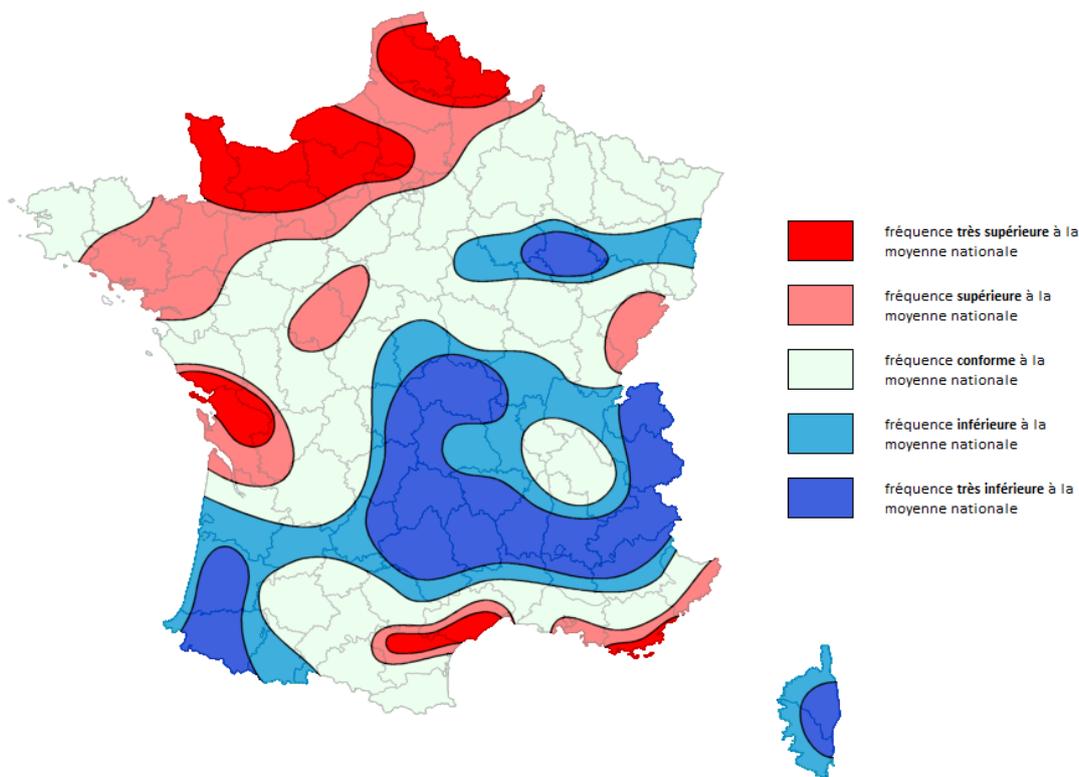
Les tornades génèrent des vents qui dépassent parfois 400 km/h et les dévastations qu'elles causent peuvent être considérables.

Contrairement aux idées reçues, la France n'est pas à l'abri de ces phénomènes extrêmes.

Valsérhône est situé dans un zone « **Fréquence inférieure à la moyenne nationale** »



Fréquence des tornades : rapport à la moyenne nationale

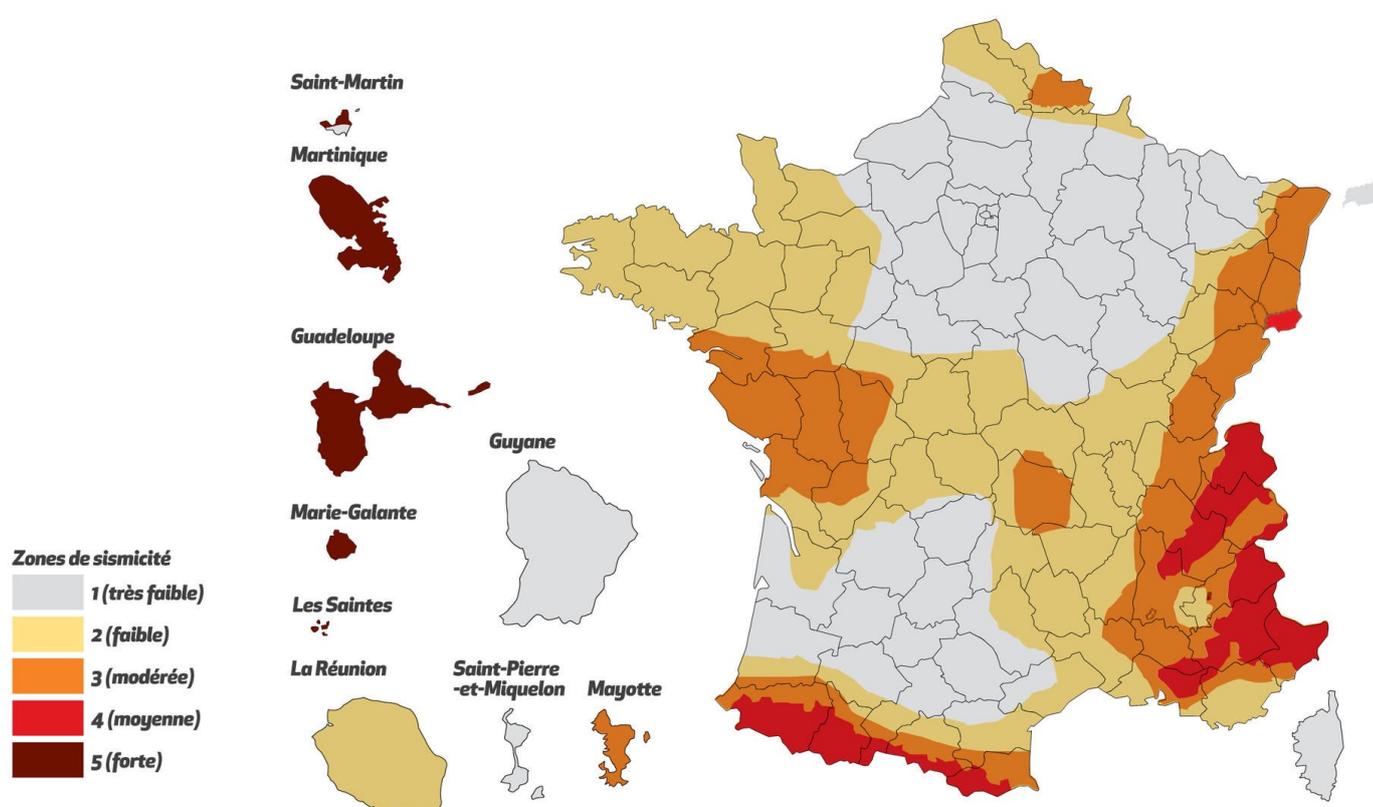


# Séismes

Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante.

Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie et se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes du sol.

Les vibrations du sol peuvent induire des mouvements de terrain ou la liquéfaction des sols et provoquer également des tsunamis si leur origine est sous-marine.



Valsérhône est située dans la zone de risque modéré (3).

# LES EVENEMENTS SANITAIRES

Un évènement sanitaire est un trouble immédiat ou un contexte plus durable représentant une menace directe pour la santé des populations. On peut recenser, notamment, les pandémies, les épidémies virales, les épizooties, des altérations atmosphériques, de l'eau ou de l'alimentation.

## Pandémies notamment grippales

S'agissant de la transmission de l'humain à l'humain, le virus grippal se transmet par :

- La voie aérienne, c'est-à-dire la dissémination dans l'air du virus par l'intermédiaire de la toux, de l'éternuement ou des postillons,
- Le contact rapproché avec une personne infectée (lorsqu'on l'embrasse, qu'on lui serre la main ou que l'on utilise les mêmes couverts que la personne malade),
- Le contact avec des objets touchés et donc contaminés par une personne malade (exemple : une poignée de porte).



## Epidémies virales

Les épidémies virales peuvent être causées par plusieurs virus tels que les coronavirus (COVID-19 notamment) ou encore Ebola.

Les coronavirus forment une famille comptant un grand nombre de virus qui peuvent provoquer des maladies très diverses chez l'homme, allant du rhume banal au SRAS (Syndrome Respiratoire Aigu Sévère).

Le virus Ébola est l'une des maladies virales les plus graves connues chez l'humain. Il appartient à la famille des filovirus. Le virus Ébola se transmet à l'humain à partir des animaux sauvages et se propage ensuite dans les populations par transmission interhumaine. Chez les patients ayant une maladie active, le virus se transmet par contact avec le sang ou les fluides biologiques tels que les selles, les vomissures, les urines, la sueur, le sperme, le liquide amniotique, les larmes, la salive, le lait maternel.

## Epizooties

L'épizootie décrit une maladie qui frappe simultanément un grand nombre d'animaux de même espèce ou d'espèces différentes. Des maladies peuvent apparaître et se diffuser sur notre territoire en raison de mouvements commerciaux d'animaux ou de produits, ou au fil des flux migratoires d'oiseaux sauvages.

L'épizootie a des conséquences majeures pour les filières concernées et peut même affecter l'économie générale de notre pays. En outre, plusieurs de ces maladies peuvent représenter un risque pour la santé humaine.

## Altérations atmosphériques, de l'eau ou de l'alimentation

Des altérations atmosphériques, de l'eau ou de l'alimentation peuvent avoir diverses origines telles que naturelles, accidentelles, volontaires.



**La contamination de l'eau potable** peut essentiellement provoquer des gastro-entérites. Le traitement doit permettre d'exclure les risques de maladies telles que le choléra. Cependant, des pollutions accidentelles ou volontaires peuvent prendre des formes très diverses (bactériologiques, chimiques).

**La contamination de l'air** peut notamment provenir d'accidents technologiques, de pollutions liées à l'industrie et aux transports (notamment dans des conditions climatiques particulières), de catastrophes naturelles, d'incendies ... notamment distants. Il s'agit alors d'effets indirects.



**La chaîne alimentaire** présente des vulnérabilités pour la population, compte tenu du nombre d'acteurs au contact des aliments avant leur consommation. Une bactérie ou une toxine, introduite naturellement, fortuitement ou intentionnellement (malveillance) dans la chaîne alimentaire, se développe dans des conditions d'autant plus favorables en cas de non-respect de la chaîne du froid, de mauvaise maîtrise du couple temps / température ou encore d'un mauvais stockage (humidité, acidité,).

La toxoplasmose, l'hépatite C, ou les toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) peuvent toucher simultanément de nombreuses personnes.

# LES RUPTURES D'APPROVISIONNEMENT



Les ruptures d'approvisionnements en **eau potable**, en denrées **alimentaires**, en **énergie**, en **carburants**, en flux d'information et de **communication**, sont des aléas susceptibles d'impacts majeurs.

Ces ruptures peuvent provenir d'une catastrophe naturelle, d'un dysfonctionnement technique, de conditions climatiques, de troubles sociaux ... notamment distants. Il s'agit alors d'effets indirects.

# LES INCENDIES URBAINS

Valserhône comme la plupart des territoires urbains peut-être concerné par une explosion (gaz, carburant ...) ou un incendie urbain.



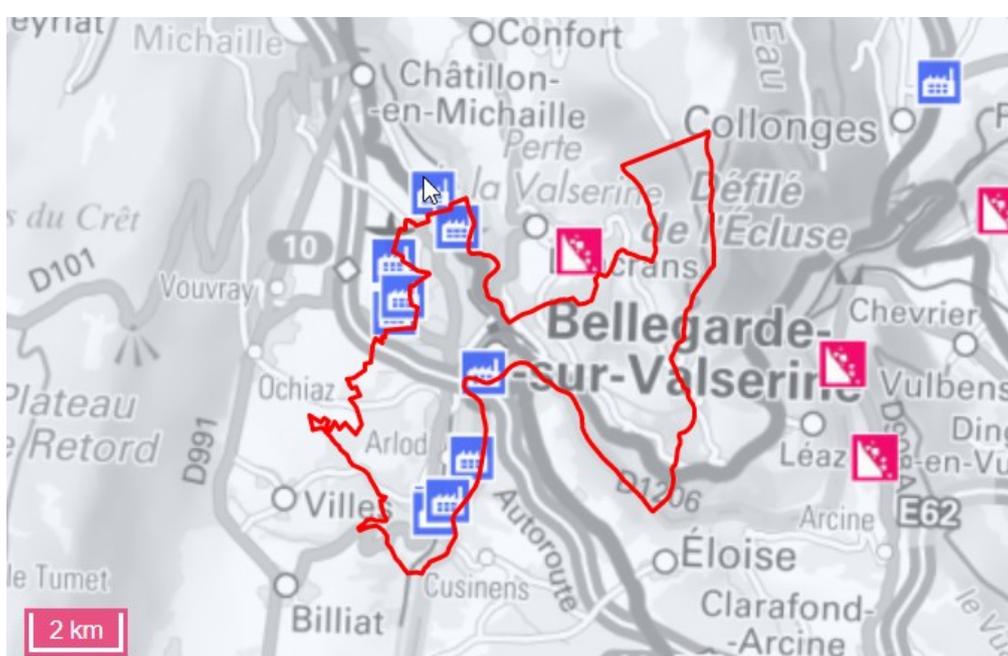
# LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

## Risques industriels

Le risque industriel concerne un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates et graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Les principales manifestations du risque industriel sont :

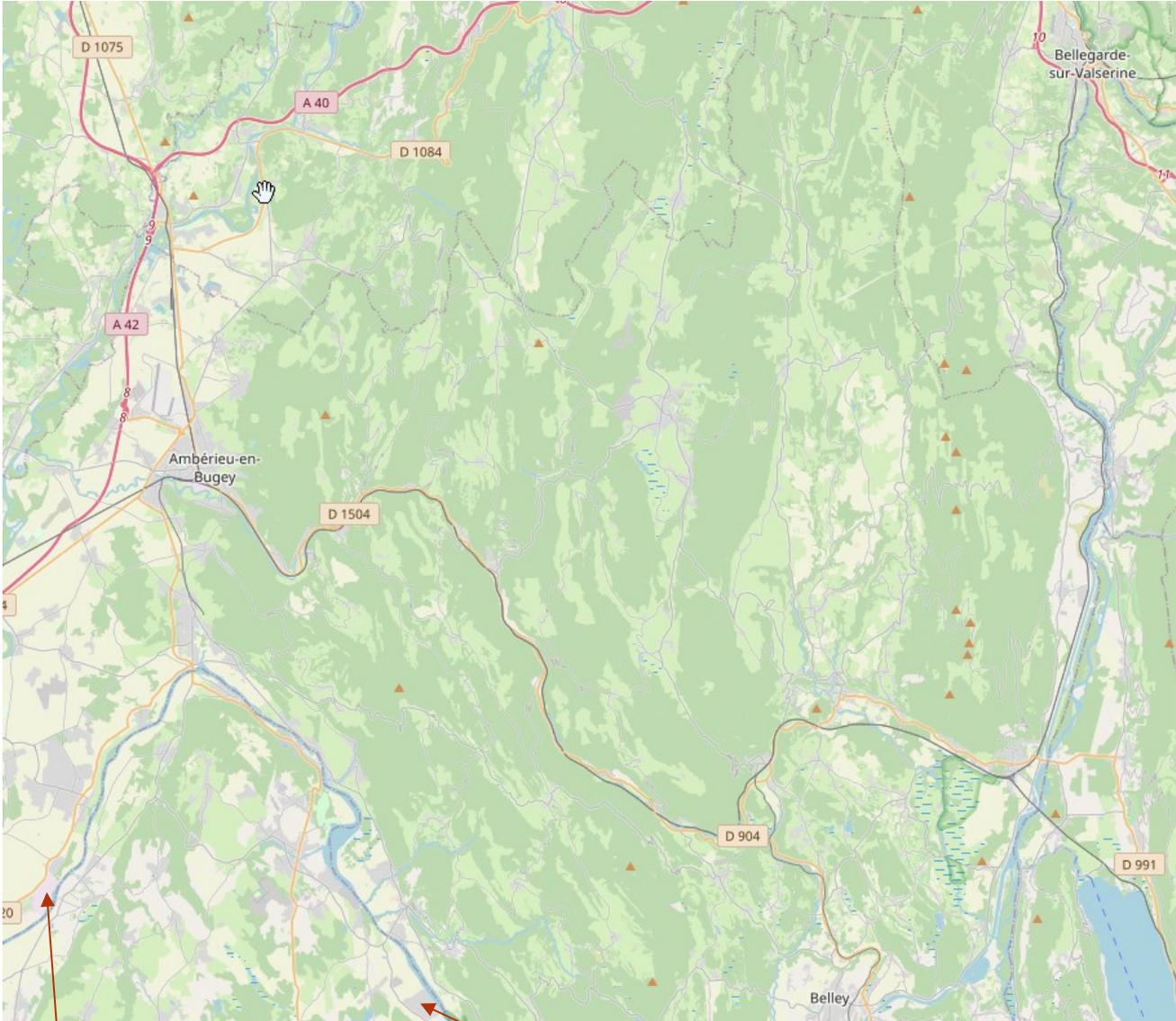
- L'incendie : par inflammation d'un produit au contact d'un autre, d'une flamme ou d'un point chaud, avec risque de brûlures et d'asphyxie ;
- L'explosion : par mélange entre certains produits, par libération brutale de gaz avec risques de traumatismes directs, ou par onde de choc ;
- La dispersion : dans l'air, l'eau ou le sol de produits avec toxicité par inhalation, ingestion ou contact.



Numéro d'inspection	Nom établissement	Régime en vigueur	Statut SEVESO	Etat d'activité
0061.00258	FAMY SAS	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
0061.02000	POLIECO FRANCE SA	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement
0061.02002	SIDEFAGE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
0061.02004	GOYOT SAS	Inconnu	Non Seveso	Cessation déclarée
0061.02060	4AS PIECES AUTO	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement
0061.02061	SAMIN	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement
0061.02064	AEROCAN FRANCE	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement
0061.08607	ETS ARNAUD GODDET	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement
0061.14399	FAMY SAS	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement
0101.00020	GARAGE FAURAX BELLEGARDE	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement
0101.00196	FAMY SAS	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité
0501.00064	SOCIETE BELLEGARDIENNE D'ABATTAGE SAS	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement

# Risques nucléaires

Une installation industrielle mettant en jeu des substances radioactives de fortes activités est réglementée au titre des « installations nucléaires de base » (INB) et est alors placée sous le contrôle de l’Autorité de



sûreté nucléaire (ASN).

Centrale nucléaire de Creys-Malville (45 km)

Centrale nucléaire de du Bugey (50 km)

# Transports

Le **risque transport** est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, aérienne, voie d'eau. Les effets sont mécaniques et lié au carburant et/ou à l'énergie pour générer le déplacement.

Le **risque transport de matières dangereuses (TMD)** est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, aérienne, voie d'eau ou par canalisation.

L'accident de TMD combine l'effet primaire, immédiatement ressenti (incendie, explosion, déversement) et les effets secondaires (propagation aérienne de vapeurs toxiques, pollution des eaux et des sols)

Les effets de l'accident de TMD sont :

- **L'explosion** : elle peut être occasionnée par un choc avec production d'étincelles, par échauffement d'une cuve de produit volatil ou comprimé, par le mélange de plusieurs produits ;
- **L'incendie** : il peut être causé par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc contre un obstacle, par l'inflammation accidentelle d'une fuite ;
- **Le nuage toxique** : il peut être dû à une fuite de produit toxique ou au résultat d'une combustion qui se propage à distance du lieu d'accident ;
- **La pollution** de l'atmosphère, de l'eau et du sol : elle a les mêmes causes que le nuage toxique. L'eau est le milieu le plus vulnérable. Elle propage la pollution sur de grandes surfaces.

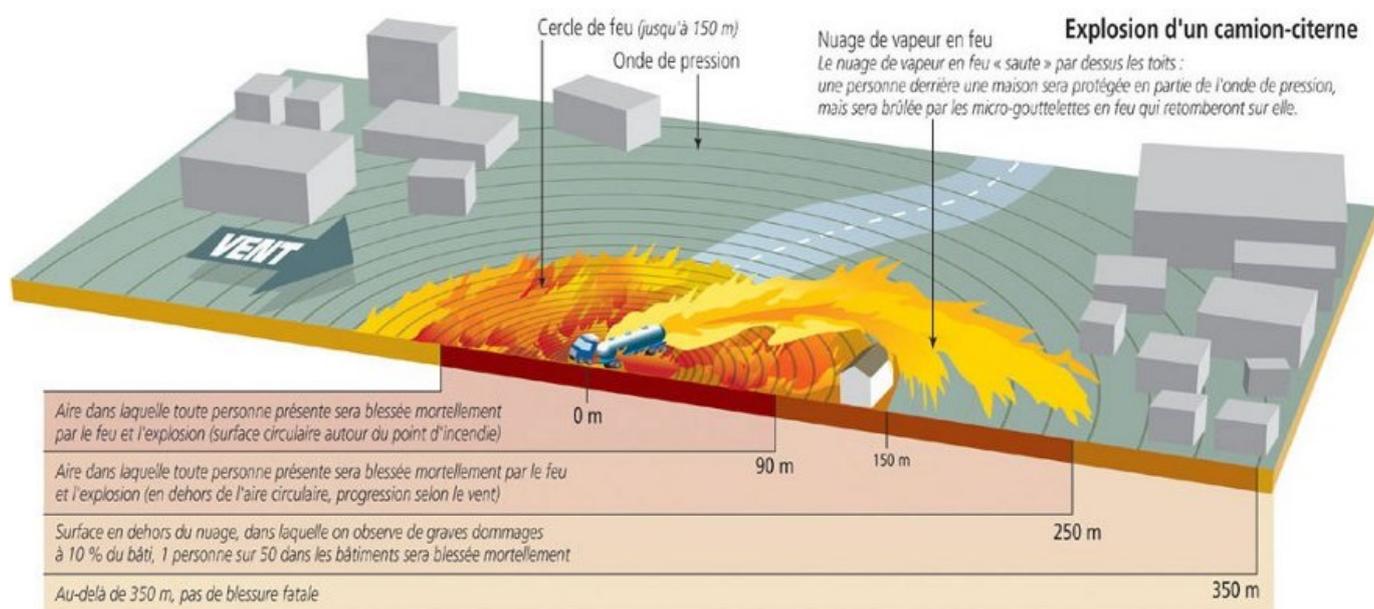


## Transports routiers de matières dangereuses

Le transport de marchandises dangereuses (TMD) concerne régulièrement de nombreuses voies routières.



## Stations-services



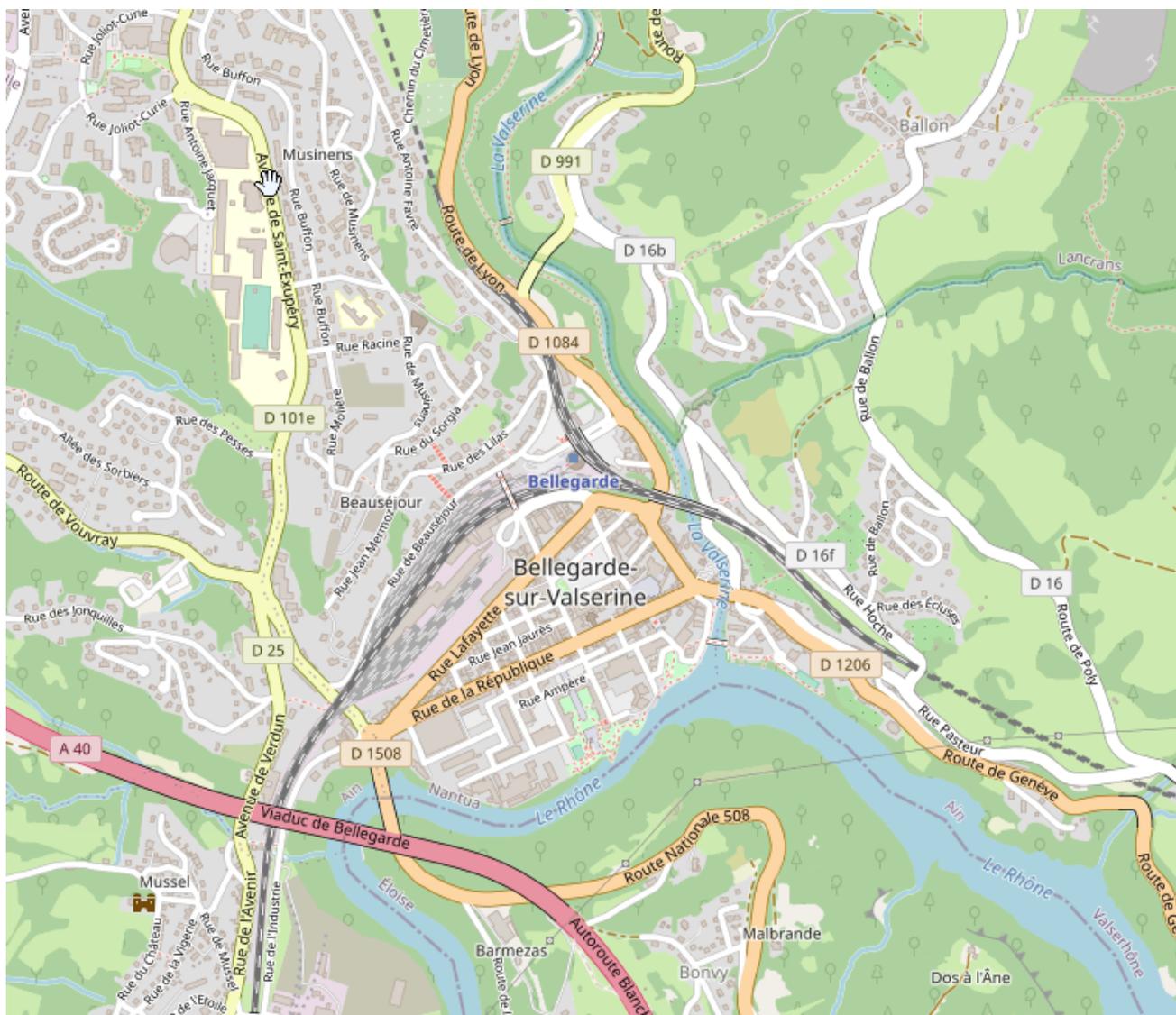
Les stations-service sont des installations classées présentant la particularité de mettre en jeu des quantités significatives de matières dangereuses alors qu'une partie de leurs équipements est utilisée directement par les clients moyennant des informations et des consignes de sécurité concises.

Les opérations d'approvisionnement, bien que réglementairement encadrées, présentent également des risques.



## Transports ferroviaires

Valserhône est traversée **par 2 voies ferroviaire**. (Lyon – Genève et Bourg-en-Bresse – Genève)



Les 2 voies ferroviaires sont essentiellement dédiées aux transports de voyageurs. Cependant, il convient de ne pas exclure le transport de fret, y compris de matières dangereuses.

## Transports par canalisations



i

### Stabilité & Explosivité

Le gaz naturel forme avec l'air un mélange inflammable et potentiellement explosif (si confinement) si la concentration en méthane est comprise entre 5% et 15%. On parle alors de Limite Inférieure d'Explosivité ou d'inflammabilité (LII ou LIE) et de Limite Supérieure d'Inflammabilité ou d'explosivité (LSI ou LSE). Le gaz naturel ne présente pas de risque d'inflammation spontanée à la température ambiante. Une énergie d'activation de type électrique ou thermique doit être fournie au mélange pour amorcer la combustion.

### Asphyxie

Le gaz naturel peut provoquer, par inhalation, l'asphyxie des êtres vivants à cause de l'appauvrissement de l'oxygène dans l'air inspiré. Cependant ce risque n'est à prendre en compte que lors de fuites de gaz dans les endroits confinés. En milieu libre (à l'extérieur), compte tenu du fait que le méthane est plus léger que l'air dans les conditions normales, l'anoxie ne peut pas se produire.



# LES MENACES ET LES ACTES TERRORISTES

La France définit le terrorisme, dans son Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013, comme « *un mode d'action auquel ont recours des adversaires qui s'affranchissent des règles de guerre conventionnelle pour compenser l'insuffisance de leurs moyens et atteindre leurs objectifs politiques.* »

Par ailleurs, le Livre blanc précise que le terrorisme « *frappe sans discernement des civils et que la violence qu'il déploie vise d'abord à tirer parti des effets que son irruption brutale produit sur les opinions publiques pour contraindre les gouvernements* ».



La menace terroriste est une crainte ressentie par tout ou partie de la population. Cette crainte peut avoir des effets psychologiques individuels sur tout ou partie de la population. Cette menace peut également avoir des effets collectifs qui perturbent le fonctionnement sociétal (services, entreprises, événements, ...)

L'acte terroriste peut prendre des formes très diverses. L'exhaustivité de ses définitions semble impossible. On peut citer les attaques de groupes de population à l'aide d'armes à feu, les attentats à l'explosif, les attaques à l'aide d'arme par destination (véhicule, engin), des déclenchements d'incendies, des attaques chimiques ou bactériologiques (air, eau, alimentation), la provocation d'accidents industriels ou des transports.

Malgré le renforcement de la lutte anti-terroriste aux échelles nationale et internationale, l'activité des groupes terroristes est en recrudescence. La France n'échappe pas à leurs actions, comme l'ont montré les attentats de Paris et de Saint-Denis en janvier et novembre 2015, et à Nice le 14 juillet 2016.

Sur le territoire national, différents acteurs font peser une menace particulièrement aigüe :

- Des personnes radicalisées isolées (y compris très rapidement) ou appartenant à de petites cellules susceptibles de passer à l'acte sans commanditaire extérieur, à n'importe quel moment et avec des moyens plus ou moins élaborés ;
- Des personnes revenant de la zone syro-irakienne, du Sahel ou des éléments étant en contact avec des djihadistes francophones sur place ;
- Des exécutants mettant en œuvre partout en Europe des projets terroristes planifiés directement à partir du Moyen-Orient.

# LES TROUBLES SOCIAUX MAJEURS

Comme suite à un évènement international, national, régional, ou local, des troubles sociaux majeurs durables ou non peuvent apparaître. Ils peuvent résulter d'un évènement international politique, économique, environnemental ... (Emeutes de 2005 dans des banlieues françaises débutées à Clichy-sous-Bois, violentes manifestations dans les rues de Hambourg en 2017 lors du G20, ...)

Ces troubles peuvent se concrétiser de manière aigue par des manifestations, grèves, destructions, agressions, guerres civiles.

Ils peuvent aussi se manifester plus durablement par un bouleversement économique résultant de la disparition d'une activité localement majeure, d'une décision politique majeure.

Ces troubles peuvent avoir une origine et/ou des effets locaux, régionaux, nationaux ou même internationaux.

Ils peuvent causer des destructions, des blocages économiques, des tensions sociales, des agressions, ...

Il peut d'agir de tension et de violences entre communautés.



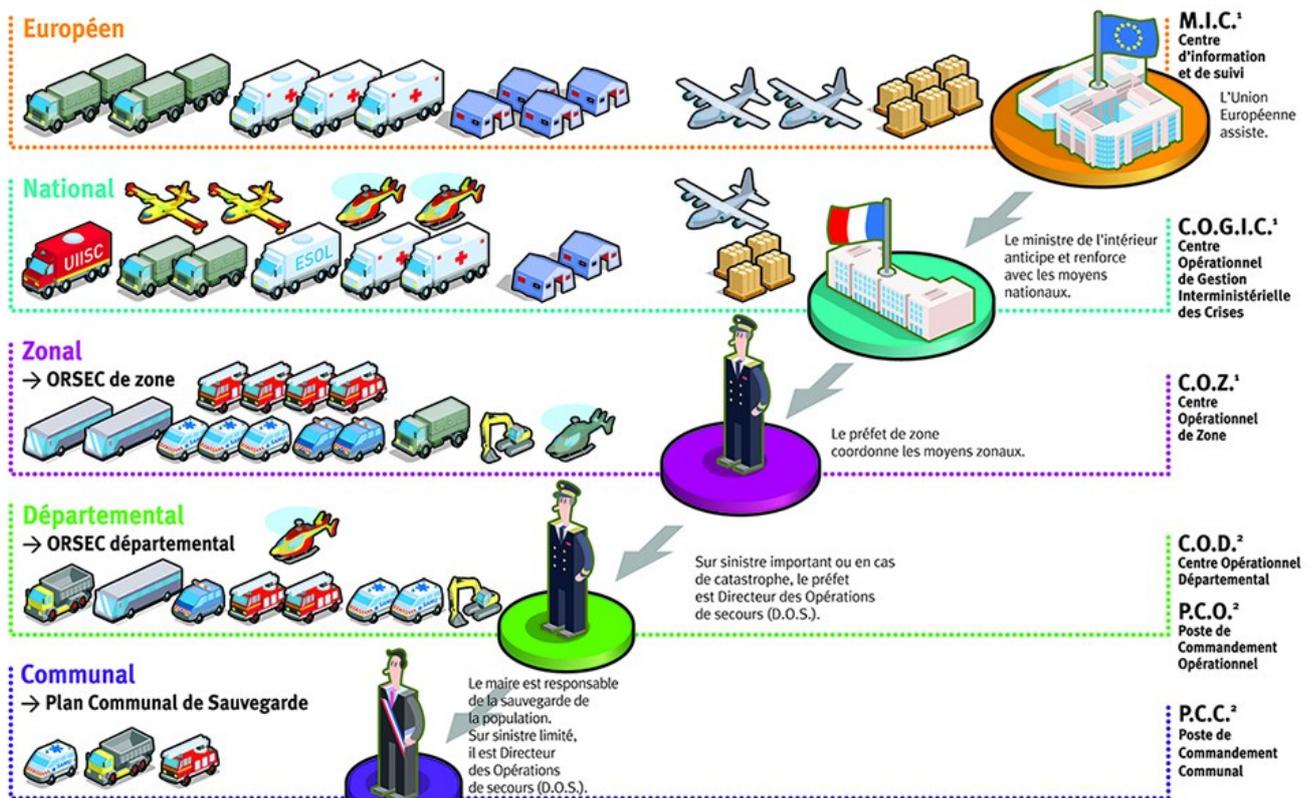
# L'ORGANISATION DE CRISE

Depuis la loi du 13 août 2004, relative à la modernisation de la sécurité civile, la gestion de la crise ne relève plus seulement de l'Etat mais aussi du maire et des citoyens eux-mêmes. Ce partage des responsabilités vise à générer une véritable culture du risque au sein différents acteurs concernés et de la société toute entière.

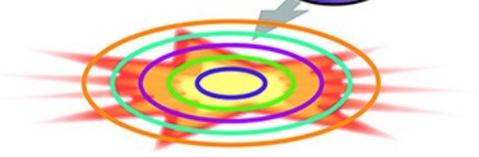
Le plan communal de sauvegarde (PCS), institué par la loi de 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, est arrêté par le maire de la commune. Le PCS est l'outil de préparation du maire dans l'exercice de son pouvoir de police. Il permet aussi de concrétiser le lien entre les missions de sauvegarde et de secours.

Les plans propres des acteurs forment la base du plan ORSEC dans la mesure où il leur appartient de s'intégrer au dispositif actif, au moment venu. Le dispositif ORSEC, coordonnateur de la gestion de crise, est piloté par le SIDPC (Service Interministériel de Défense et de Protection Civile) au sein de la préfecture de chaque département. Comme décrit dans le Guide ORSEC (2006) le SIDPC s'occupe notamment de :

- Contrôler l'organisation interne de chacun des acteurs recensés et leur pertinence dans le cadre d'une réponse coordonnée ORSEC.
- Sensibiliser les acteurs et axer leur organisation propre sur certains principes.
- Favoriser l'organisation propre et encourager leur développement (PCS, PPMS...).
- Evaluer avec les acteurs l'efficacité de leur organisation lors d'entraînements et d'exercices.
- Détenir les éléments essentiels des organisations propres pour assurer la coordination et avoir une vue d'ensemble du dispositif départemental (« qui » et « comment » alerter, quelles capacités disponibles...).



<sup>1</sup>opérationnel 24h/24h, <sup>2</sup>activé en cas de besoin

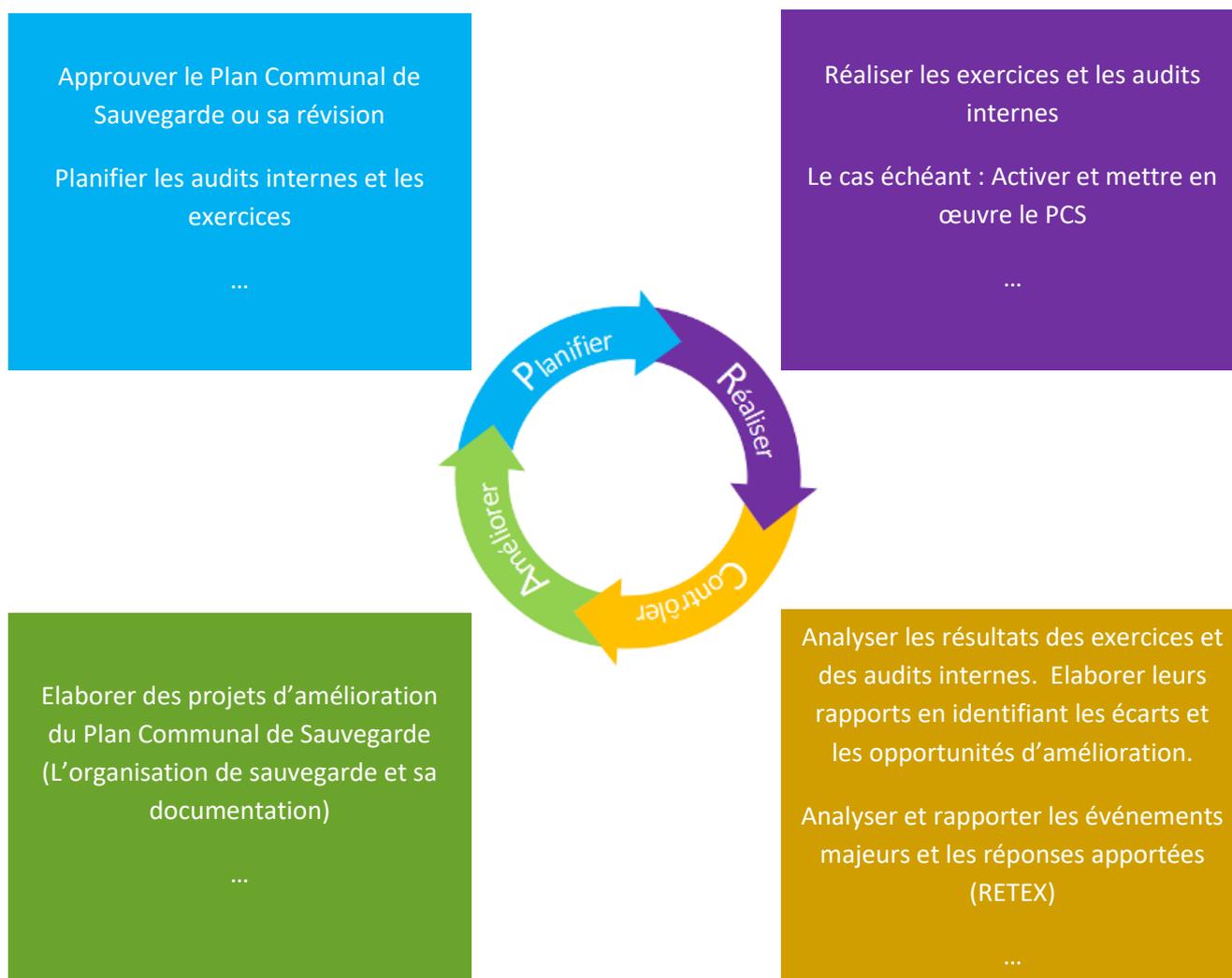


## L'ORGANISATION COMMUNALE DE SAUVEGARDE

*Les objectifs sont obtenus de manière plus efficace lorsque les activités sont comprises et gérées comme des processus corrélés fonctionnant comme un système cohérent.*

*Un processus peut être défini comme « un ensemble d'activités corrélées ou interactives qui transforme des éléments d'entrée en éléments de sortie »*

*Le management du PCS est défini selon l'approche processus et les principes essentiels de l'amélioration continue.*



**Il s'agit d'assurer le maintien de l'opérationnalité et d'améliorer en continu le PCS, de développer la culture du risque dans les services de la collectivité.**

# INVENTAIRE DES MOYENS

## L'INVENTAIRE DES MOYENS MATERIELS ET HUMAINS

La démarche « Inventaire » consiste à identifier les capacités matérielles, humaines et organisationnelles utiles de la commune pour gérer un événement.

Il s'agit de recenser les moyens humains et matériels, les dispositifs organisationnels utiles dont la commune dispose.



Il convient également d'identifier des entités externes susceptibles d'apporter un concours (prestations, locaux, fournitures ...)

Selon le Memento PCS de la Direction de la Sécurité Civile :

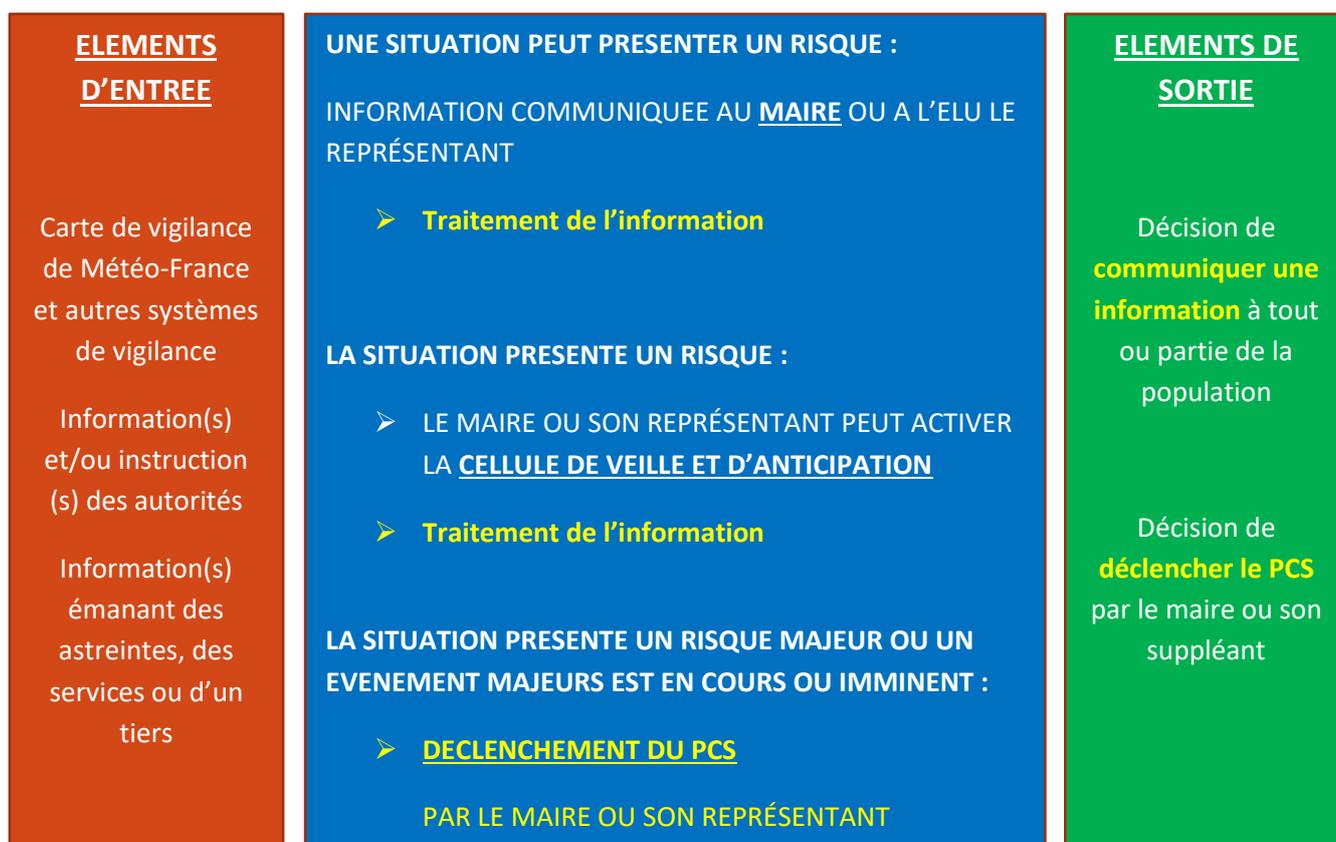
*Les missions de sauvegarde sont essentiellement tournées vers l'aide à la population et le soutien au dispositif de secours. **Le recensement des moyens vise donc à établir une liste du matériel et des personnes disponibles sur la commune pour assurer ces missions. Même pour une commune ne disposant que de très peu de moyens propres, il est indispensable de dresser cet inventaire.***

*Pour ce qui concerne les moyens humains, il conviendra d'étudier en cas de besoin la possibilité de création d'une Réserve Communale de Sécurité Civile et d'établir un annuaire permettant d'identifier et de contacter rapidement les personnes recensées.*

### Important

L'inventaire des moyens propres de la commune doit être complété par le recensement des moyens privés. En effet, le maire dispose d'un pouvoir de réquisition sur le territoire de sa commune qu'il exerce en cas de nécessité.

## PROCESSUS DE VEILLE, D'ANTICIPATION ET DE DECLENCHEMENT DU PCS



### CELLULE DE VEILLE ET D'ANTICIPATION

La cellule de veille et d'anticipation est un organe susceptible d'intervenir en amont du déclenchement du PCS. Sa finalité est d'analyser une situation et d'apporter au maire ou à son représentant des informations et des analyses pertinentes pour prendre la décision de déclencher ou non le PCS.

La cellule de veille et d'anticipation pourra aussi proposer au maire des mesures alternatives au PCS s'il est estimé que les conditions de son déclenchement ne sont pas réunies.

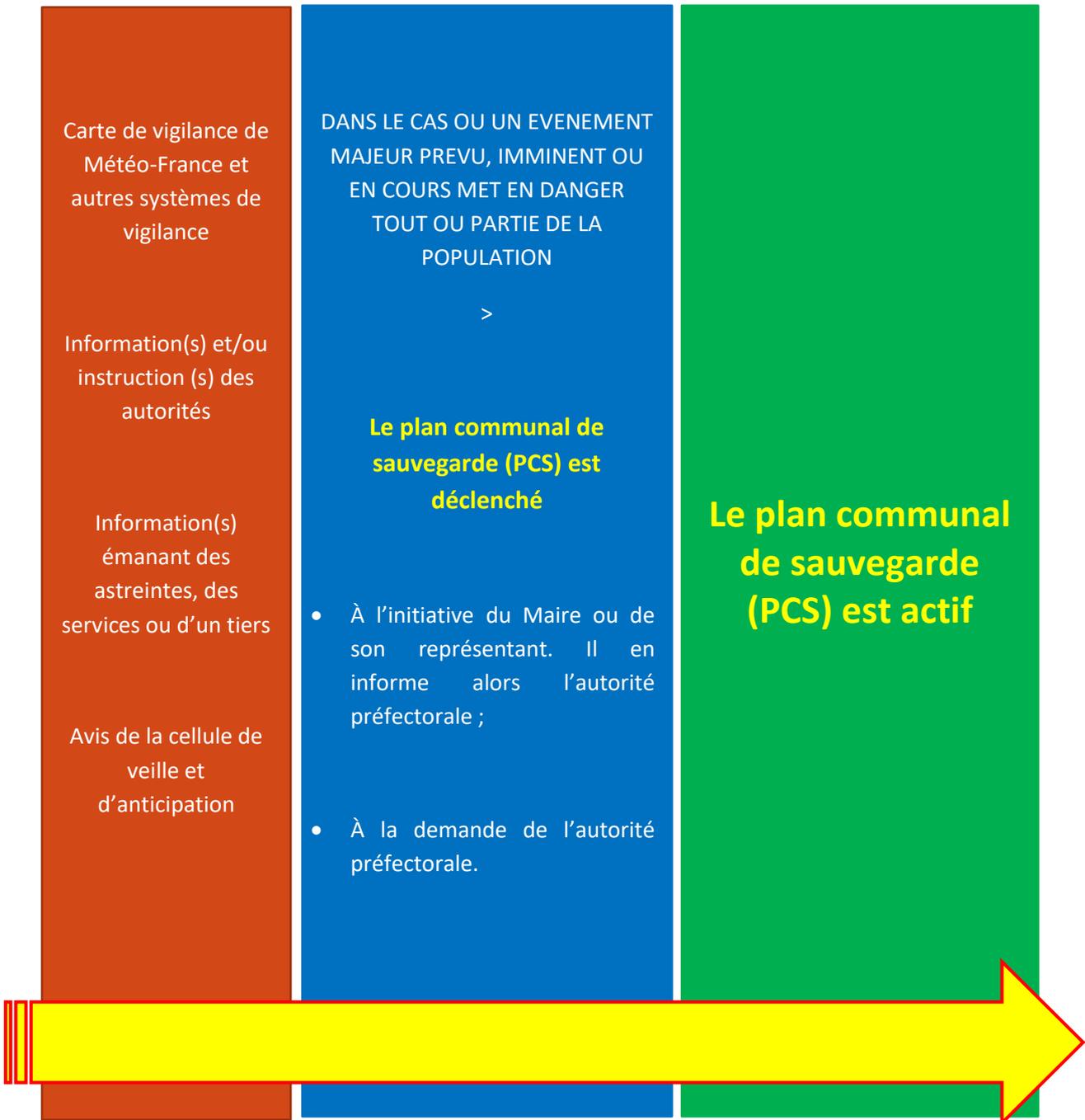
Ces mesures pourront être la mise en œuvre d'un dispositif de surveillance (terrain avec la police municipale, visuelle avec la vidéosurveillance, informative avec les systèmes de vigilance, de veille des réseaux sociaux, ...), de renforcement d'astreinte, ...

Ces mesures pourront aussi comporter une information destinée à tout ou partie de la population.

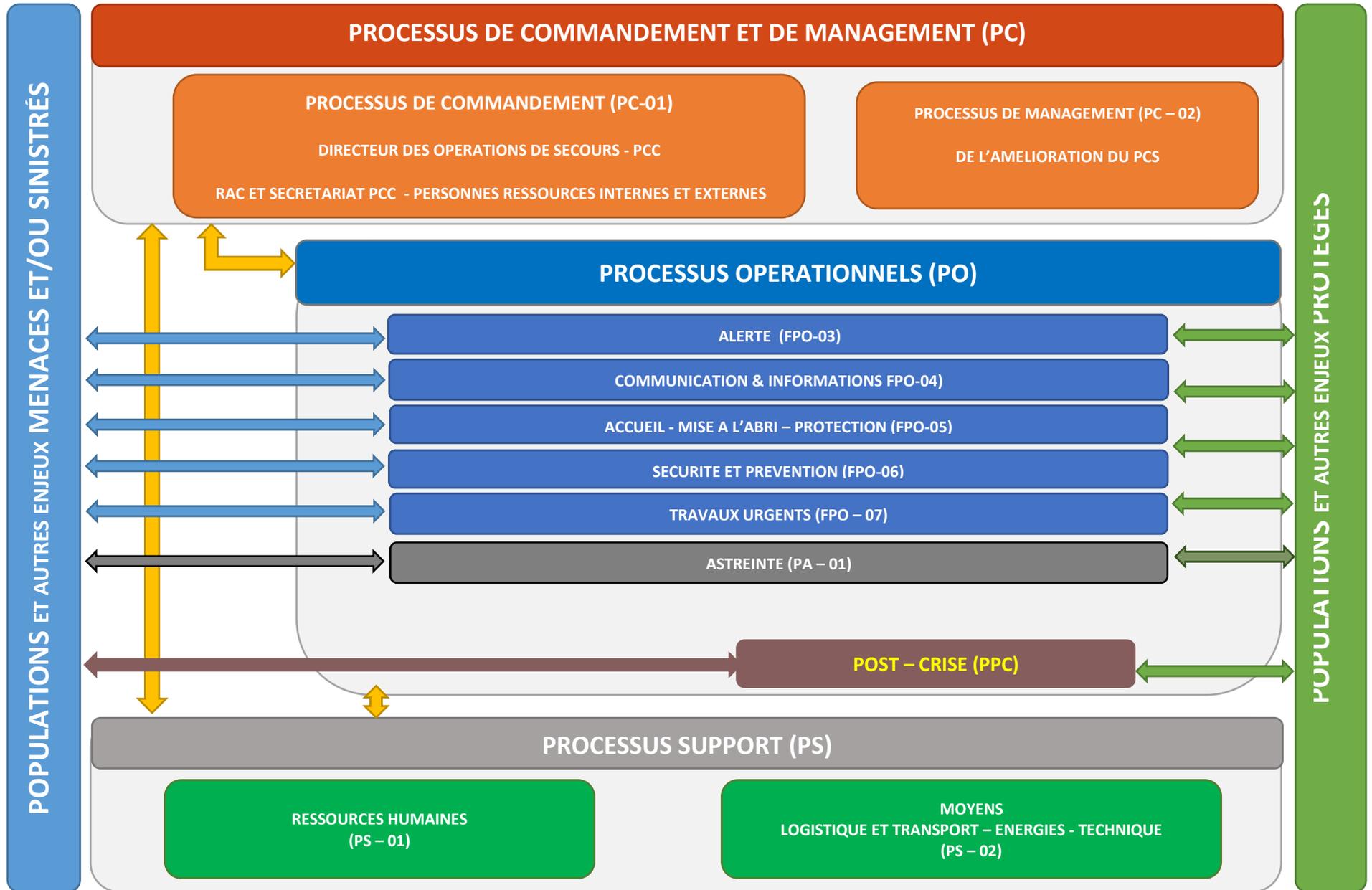
La cellule de veille et d'anticipation est composée de :

- Maire ou son représentant
- Directeur Général des Services ou son suppléant
- Toutes personnes ressources utiles selon la nature de la situation et les disponibilités.

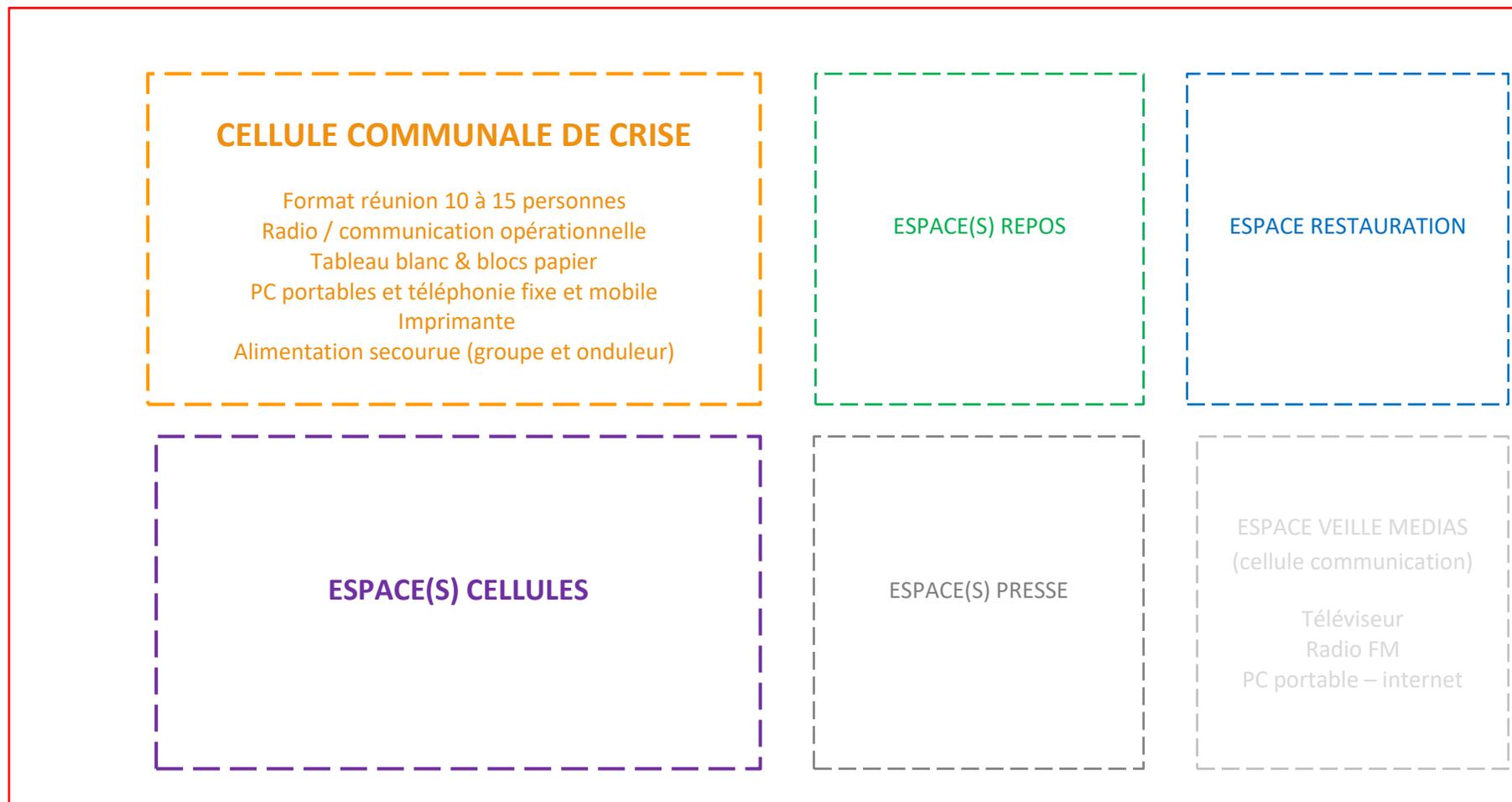
## DECLENCHEMENT DU PCS



# CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS



## ORGANISATION MATERIELLE PCC



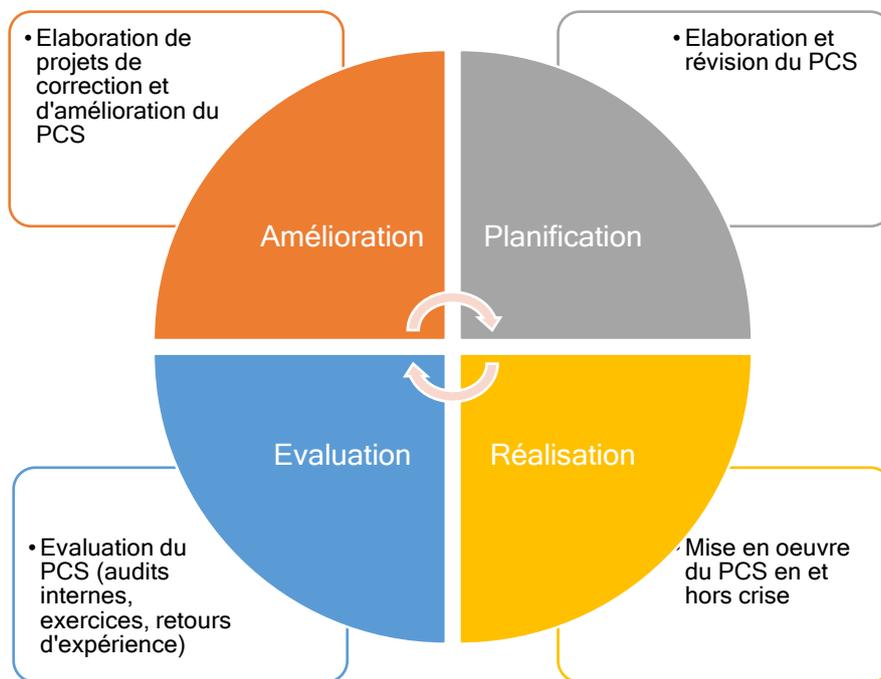
## PROCESSUS DE COMMANDEMENT

Ce processus a pour finalité de délivrer des instructions et de vérifier leur bonne application en situation de réponse à un événement majeur de sécurité civile (PCS actif)

## PROCESSUS DE MANAGEMENT DE L'AMELIORATION

Ce processus a pour finalité de maintenir le PCS en dehors des phases active (PCS non actif) afin d'assurer la continuité de son opérationnalité et de son amélioration.

## CYCLE DU MANAGEMENT DE L'AMELIORATION DU PCS



## PROCESSUS ALERTE

En situation de réponse à un événement majeur de sécurité civile (PCS actif), ce processus opérationnel a pour finalité :

- D'alerter les populations de la menace de survenance ou de l'existence d'un événement majeur de sécurité civile.

## PROCESSUS COMMUNICATION ET INFORMATION

En situation de réponse à un événement majeur de sécurité civile (PCS actif), ce processus opérationnel a pour finalité :

- D'acquiescer les informations utiles (instructions des autorités, informations des médias locaux et nationaux, des réseaux sociaux, de météo-France, du terrain, ...)
- D'informer et d'écouter les populations.

## **PROCESSUS ACCUEIL - MISE A L'ABRI - PROTECTION**

En situation de réponse à un évènement majeur de sécurité civile (PCS actif), ce processus opérationnel a pour finalité de réaliser les actions d'accueil, de mise à l'abri, de protection des populations en détresse, menacées et/ou sinistrées.

## **PROCESSUS SECURITE ET PREVENTION**

En situation de réponse à un évènement majeur de sécurité civile (PCS actif), ce processus opérationnel a pour finalité de contribuer à maintenir l'ordre public sur le territoire communal.

## **PROCESSUS TRAVAUX URGENTS**

En situation de réponse à un évènement majeur de sécurité civile (PCS actif), ce processus opérationnel a pour finalité de réaliser des opérations urgentes (rétablir une voirie, un réseau, signaler un danger, ...).

## **PROCESSUS ASTREINTE**

En dehors de la réponse à un évènement majeur de sécurité civile (PCS non actif), y compris dans une phase de veille et d'anticipation, ce processus opérationnel a pour finalité de maintenir une permanence décisionnelle.

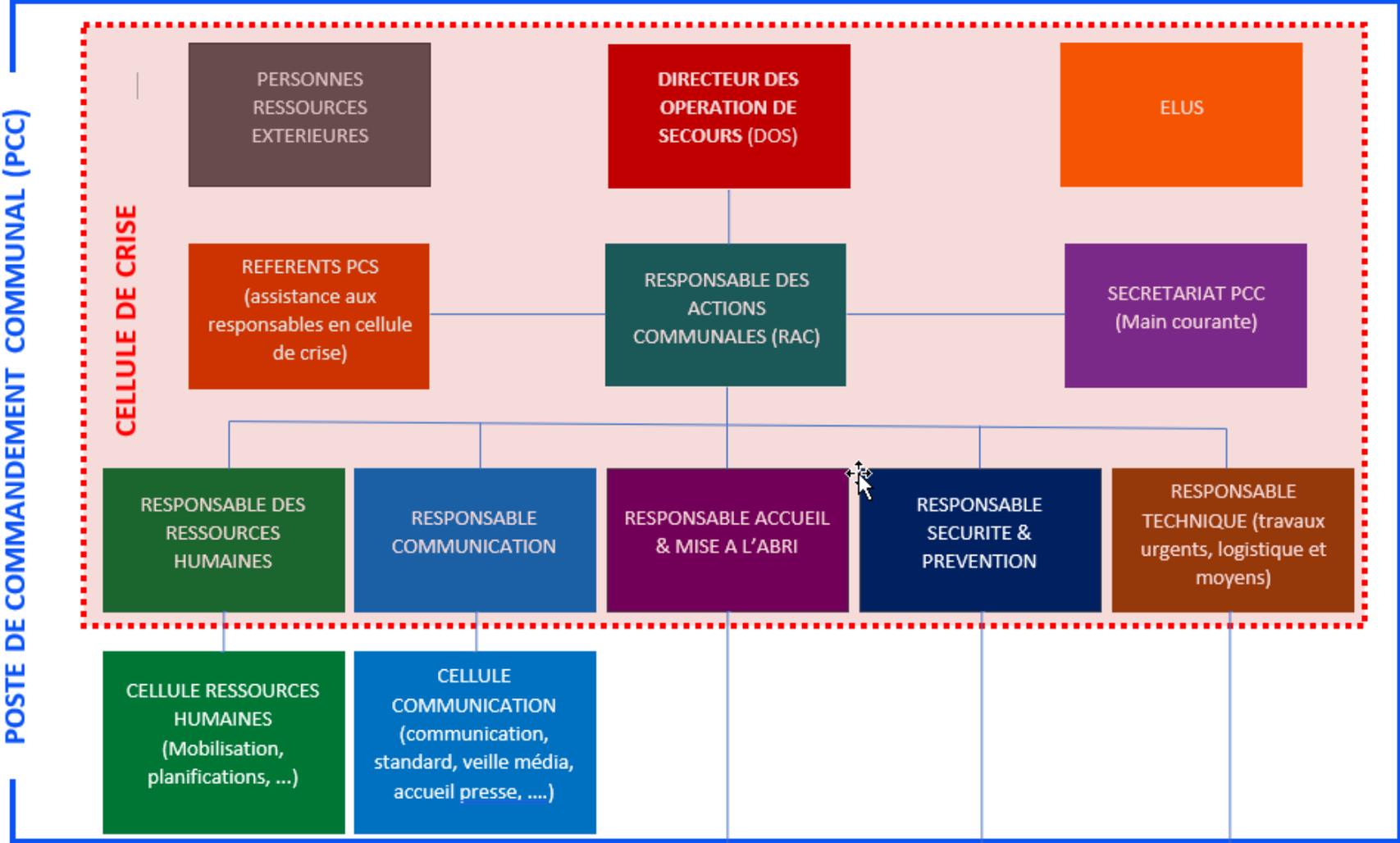
## **PROCESSUS RESSOURCES HUMAINES**

En situation de réponse à un évènement majeur de sécurité civile (PCS actif), ce processus support a pour finalité de mobiliser et d'organiser les ressources humaines (mobilisation des salariés, planification et roulement, ...)

## **PROCESSUS MOYENS – ENERGIES - TECHNIQUE**

En situation de réponse à un évènement majeur de sécurité civile (PCS actif), ce processus a pour finalité de mettre à disposition les moyens nécessaires à la réalisation des actions des processus opérationnels.

# ORGANIGRAMME FONCTIONNEL PCS



	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>	
	<b>DO-01-ORGANIGRAMME FONCTIONNEL</b>	V 1.0 du 06/02/2021

**CELLULE MISE A L'ABRI**  
(CARE(S), Point(s) de proximité, ...)

**CELLULE SECURITE & PREVENTION**  
(binôme(s) observations, sécurisations, assistance, ...)

**CELLULE TECHNIQUE**  
(binôme(s) mégaphones, travaux urgents, logistique, ...)

# La norme ISO 22320 – 2011

## Sécurité sociétale — Gestion des urgences — Exigences des opérations des secours

Le PCS est construit en considération de ce référentiel international ISO 22320 : 2011 (Sécurité sociétale — Gestion des urgences — Exigences des opérations des secours). La structure documentaire et organisationnelle s'appuie également sur le référentiel international ISO 31000 : 2009 (Management du risque).

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de Normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux.

La présente Norme internationale permet aux organismes publics et privés en charge des opérations de secours d'améliorer leurs capacités de traitement de tous les types de situations d'urgence (par exemple crise, désordres et catastrophes). Les fonctions multiples relatives aux opérations de secours font l'objet d'une répartition entre les organismes et autres organisations, le secteur privé et les pouvoirs publics ayant différents niveaux de responsabilité. La nécessité de fournir des recommandations à l'ensemble des parties concernées eu égard aux méthodes de préparation et de mise en œuvre d'opérations de secours efficaces se fait ainsi sentir. La présente Norme internationale permettra, sur la base d'exigences minimales, aux organismes impliqués d'intervenir avec une efficacité optimale commune.

La présente Norme internationale spécifie des exigences minimales pour une réponse opérationnelle efficace, et fournit les bases requises pour le commandement et le suivi des opérations, pour les renseignements opérationnels, pour la coordination et pour la coopération au sein d'un organisme impliqué dans la réponse opérationnelle. Elle traite des structures et procédures organisationnelles de commandement et de suivi des opérations, de l'aide à la décision, de la traçabilité, de la gestion des informations et de l'interopérabilité.

### **Le système d'aide au commandement et au suivi des opérations doit être :**

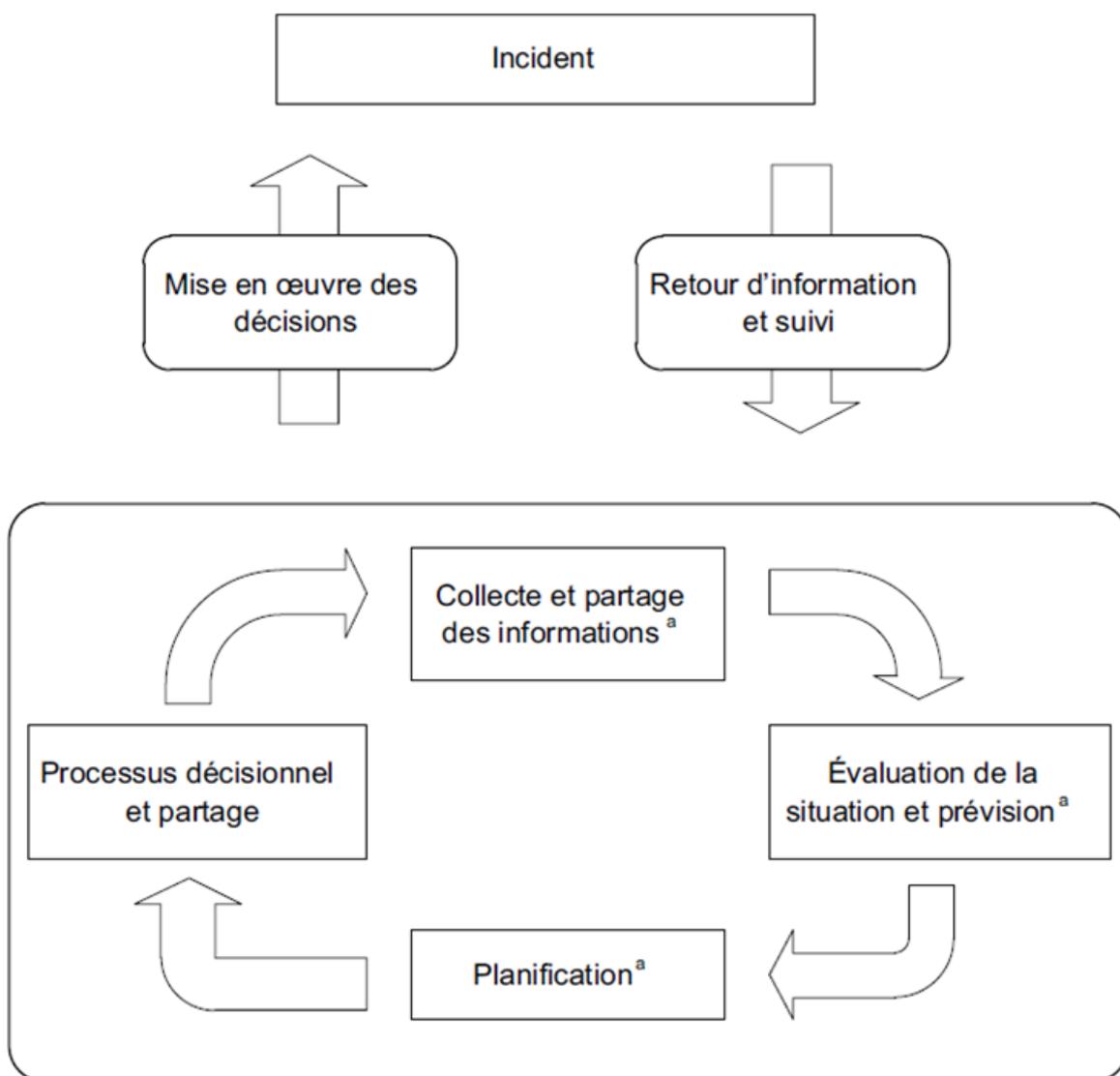
- Évolutif pour différents types d'incident et organismes concernés,
- Adaptable à tout type d'incident,
- Capable d'intégrer différents organismes d'opérations de secours et différentes parties concernées,
- Souple face à l'évolution de l'incident et au résultat des opérations de secours.

Un système d'aide au commandement et au suivi des opérations doit, pour accomplir ces tâches, comprendre :

- Une structure de commandement et de suivi des opérations,
- Un processus de commandement et de suivi des opérations,
- Les ressources nécessaires pour mettre en œuvre la structure et le processus de commandement.

La structure organisationnelle et les processus du système d'aide au commandement et au suivi des opérations doivent être documentés.

## ISO 22320:2011(F)



Les fiches processus décrivent les activités, les éléments d'entrée et de sortie de chaque processus.

- Processus de commandement et de management
- Processus opérationnels
- Processus support

**Un processus est ensemble d'activités corrélées ou en interaction qui utilise des éléments d'entrée pour produire un résultat escompté (éléments de sortie).**

**Les processus de commandement et de management** produisent l'organisation et les décisions mises en œuvre par les autres processus.

**Les processus opérationnels** produisent des résultats concernant directement les enjeux (population et autres enjeux)

**Les processus support** produisent des résultats permettant aux autres processus de fonctionner et d'atteindre leurs objectifs.

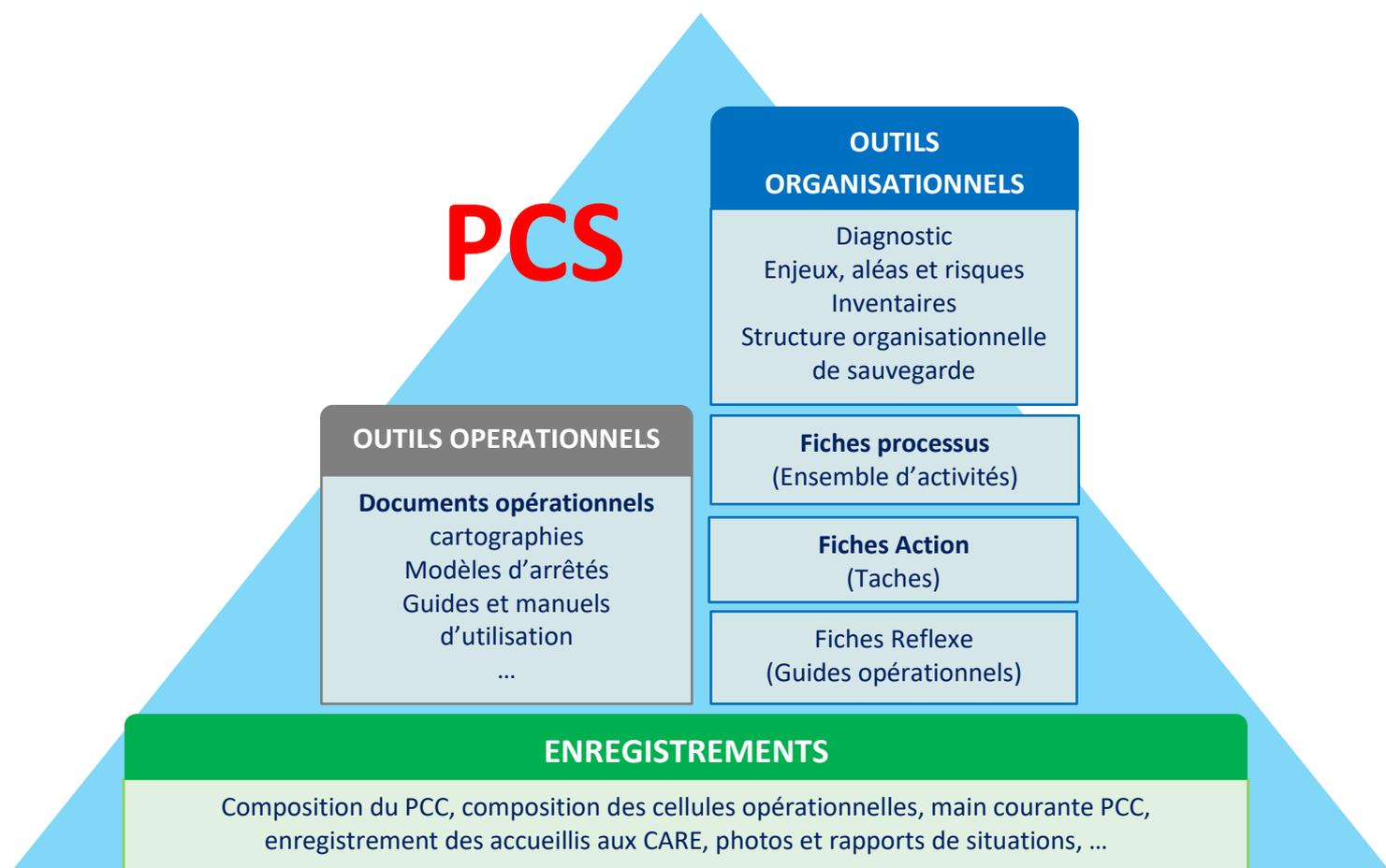
Chaque fois que la description d'une ou plusieurs activités nécessite des précisions, une fiche action et/ou une **procédure** est réalisée.

**Une fiche action** décrit une ou plusieurs activités.

**Une fiche reflexe** apporte des informations utiles pour faire face efficacement à une situation précise.

Des documents opérationnels apportent toutes autres éléments utiles (cartes, plans, listes, modes opératoires, guides, manuels d'utilisation, ...).

## STRUCTURE DOCUMENTAIRE



## FICHES PROCESSUS

FPO-03-PROCESSUS ALERTE.pdf

FPO-04-PROCESSUS INFORMATION ET COMMUNICATION.pdf

FPO-05-PROCESSUS ACCUEIL - MISE A L'ABRI.pdf

FPO-06-PROCESSUS SECURITE - PREVENTION.pdf

FPO-07-PROCESSUS TRAVAUX URGENTS.pdf

FPPC-PROCESSUS POST-CRISE.pdf

FPS-08-PROCESSUS RESSOURCES HUMAINES.pdf

FPS-09 - MOYENS ET LOGISTIQUE.pdf

FPC-01 - COMMANDEMENT.pdf

FPC-02-PROCESSUS DE L'AMELIORATION.pdf

## ACTIVITÉS DE CRISE

### Mettre en œuvre les instructions du processus de commandement (PCC) :

- ❖ Dispositions d'alerte de la population
  - Elabore le projet d'alerte et d'information de la population (messages, modalités de diffusion, secteurs, itinéraires, ...) ; **FA-26-UTILISER LES RESEAUX SOCIAUX ET SITE WEB, FA-27-UTILISER LES AFFICHAGES & JEI, FA-28-ORGANISER LES POINTS PRESSE, FA-29-UTILISER RELAIS D'INFORMATION MEDIA, FA-30-APPLIQUER LES BONNES PRATIQUES EN COMMUNICATION DE CRISE & FA-16-SECTORISER LE TERRITOIRE**
  - Fait valider le projet d'alerte et d'information de la population par le DOS ;
  - Rédige le ou les projets de messages et de destinataires (**FA-11-COMPOSER UN MESSAGE**) par :
    - ✓ **Équipement Mobile d'Alerte (EMA) ;**
    - ✓ **Mégaphone(s) ;**
    - ✓ **Téléalerte SMS, téléalerte vocale ;**
    - ✓ **Radio locale ;**
    - ✓ **Journaux électroniques (panneaux lumineux) ;**
    - ✓ **Site web ;**
    - ✓ **Réseaux sociaux ;**
  - Fait valider les projets de messages et de destinataires par le DOS ;
  - **Diffuse l'alerte** par les Equipements Mobiles d'Alerte (EMA) (**FA-12-ALERTER PAR EMA**) ;
  - **Diffuse l'alerte** par mégaphone(s) (**FA-13-ALERTER PAR MÉGAPHONE**) ;
  - **Diffuse l'alerte** par Radio, EMA, mégaphones, SMS, JIE, site web, ... : Ressources : ST ;
  - Réalise des projets d'affiches et de flyers ;
  - Fait valider les projets d'affiches et flyers (contenu et modalités de diffusion) par le DOS ;
  - Réalise la diffusion des affiches et des flyers ;
  - Définit et diffuse la fin d'alerte en relation avec le DOS ;
  - Rend compte au PCC.

## ACTIVITÉS HORS CRISE

- ❖ Participation à l'amélioration du PCS :
  - Rédige des « guides de rédaction de messages d'alerte » par SMS, emailing, EMA, ... ;
  - Rédige des projets de fiches-action et de documents opérationnels présentés en revue de PCS.

## RESSOURCES

- DGS ;
- DIRCAB ;
- Cellule communication ;
- Cellule technique (Diffusion EMA et mégaphones) ;
- **Cabinet de M. le Maire, service Communication.**

## ÉLÉMENTS D'ENTRÉE

- Instructions du DOS ;
- Fond cartographique ;
- Éléments de sortie de revue de PCS antérieure.

## ÉLÉMENTS DE SORTIE

- Population alertée par segment (géographique, sociologique, ...) ;
- Projets de fiches-action ;
- Messages type et/ou guides de rédaction de messages d'alerte.

## ACTIVITÉS DE CRISE

### Mettre en œuvre les instructions du processus de commandement (PCC) :

- ❖ Dispositions de communication et d'information de la population :
  - Reçoit et dispache les **appels téléphoniques** (FA-21-METTRE EN OEUVRE LA TELEPHONIE DE CRISE), (FA-24-PASSER DES APPELS EN WIFI);
  - Réalise la veille des **réseaux sociaux**, presse, web ;
  - Fait des **propositions d'information de la population** au DOS (FA-11-COMPOSER UN MESSAGE) ;
  - Rédige les projets de **communiqués de presse** et les fait valider par le DOS ;
  - Transmet les communiqués de presse validés ;
  - **Elabore des « projets de communication »** : radio(s), réseaux sociaux, panneaux électroniques, site web, affiches et flyers, emailing, SMS, ... ; (FA-26-UTILISER LES RESEAUX SOCIAUX ET SITE WEB, FA-27-UTILISER LES AFFICHAGES & JEI, FA-28-ORGANISER LES POINTS PRESSE, FA-29-UTILISER RELAIS D'INFORMATION MEDIA, FA-30-APPLIQUER LES BONNES PRATIQUES EN COMMUNICATION DE CRISE)
  - Fait valider les « **projets de communication** » par le DOS ;
  - Met en œuvre les « **projets de communication** » validés ;
  - Reçoit et oriente la **presse**, assure l'interface avec le PCC et le DOS en maîtrisant les sollicitations faites au PCC, selon les consignes du DOS ;
  - Etablit et assure la relation avec les services Communication des autorités ;
  - Recense les besoins de la population, organise la sollicitation des **aides** selon instructions DOS ;
  - Rend compte au PCC ;
  - Organise et réalise les **reportages** photos, vidéo, revue de presse.

- ❖ **Acquisition d'informations** (Autorités extérieures, population, entreprises, presse, Météo, ...)

Numéros de téléphone d'urgence : **DO-04-ANNUAIRE DE CRISE**

## ACTIVITÉS HORS CRISE

- ❖ Participe à l'amélioration du PCS et élabore le **DICRIM** et ses évolutions :
  - Rédige des « **communiqués type** » et/ou des outils d'aide à la rédaction ;
  - Définit ses besoins matériels de communication de crise ;
  - Exprime ses besoins matériels de communication de crise lors des revues de PCS ;
  - Organise la cellule Communication de crise et présente le projet en revue de PCS ;
  - Elabore les projets de **DICRIM** et de page(s) d'information sur les risques majeurs ;
  - Met en œuvre la diffusion du **DICRIM** et la communication préventive face aux risques majeurs.

## RESSOURCES

- Cellule communication ;
- Cellule technique ;
- **service Communication** ;
- Réseaux sociaux, presse, web.

## ÉLÉMENTS D'ENTRÉE

- Instructions du DOS et/ou du RAC ;
- Appels téléphoniques, réseaux sociaux, résultats de veille média ;
- Éléments de sortie de revue de PCS antérieure.

## ELEMENTS DE SORTIE

Information préventive : **DICRIM** et pages site web de la ville  
Communication de crise : Information et écoute pertinente de la population  
Pression médiatique sur le PCC maîtrisée

## ACTIVITÉS DE CRISE

Objectifs : accueillir - recenser – réconforter – orienter

### Mettre en œuvre les instructions du processus de commandement (PCC) :

❖ Dispositions d'accueil, de mise à l'abri et de protection des populations :

- En relation avec la cellule technique, ouvre les **Centres d'accueil et de regroupement (les CARE)** et les **Points d'accueil et d'information de proximité** définis par le DOS → **FA-04-ARMER LE OU LES CENTRES D'ACCUEIL ET DE REGROUPEMENT** et **FA-05-ACTIVER LE OU LES CENTRES DE PROXIMITE** ;
- Assiste la Cellule Moyens Techniques et Logistiques pour l'armement du ou des CARE → **FA-04-ARMER LE OU LES CENTRES D'ACCUEIL ET DE REGROUPEMENT** ;
- Organise les ressources des CARE mises à disposition par le PCC (RAC) avec la Cellule Ressources Humaines → **DO-27- PLANNING DE ROULEMENT** ;
- Assure la gestion des denrées et des boissons dans le CARE → **FA-08-APPROVISIONNER EAU ET VIVRES** ;
- Accueille la population sinistrée ou menacée dans le ou les CARE selon les instructions du DOS et enregistre la population accueillie → **DO-09-REGISTRE DES CARE** et **DO-10-FICHE INDIVIDUELLE CARE** ;
- Exprime les besoins au PCC (ressources externes et/ou internes : ressources humaines et moyens internes, ravitaillement en eau et alimentaire, matériels, compétences et ressources externes médicale et/ou psychologiques, partenaires tels que Croix Rouge, ...) ;
- Recense, organise la réception des dons et leur mise à disposition ;
- Assiste la population (assurance, soins, hébergement, ...) ;
- Rend compte une fois par heure minimum au PCC.

## ACTIVITÉS HORS CRISE

❖ Participation à l'amélioration du PCS :

- Vérifie le maintien en adéquation des CARE potentiels ;
- Elabore des projets d'outils opérationnels et de fiches-action ;
- Présente et propose les projets d'outils opérationnels et de fiches-action en revue de PCS ;
- Rend compte de l'adéquation des CARE potentiels en revue de PCS.

## RESSOURCES

- Cellule Accueil – Mise à l'Abri ;
- Cellule Moyens Logistiques et Techniques, et moyens livrés par celle-ci ;
- Ressources externes (Croix-Rouge, psychologues, bénévoles, ...) ;
- Partenaires externes (GMS, grossistes alimentaires, ...) ;
- CCAS.

## ÉLÉMENTS D'ENTRÉE

- Instructions du DOS ;
- Ressources mises à disposition par le RAC ;
- Moyens livrés par Cellule Moyens Logistiques et Techniques.

**ÉLÉMENTS DE SORTIE** Population sinistrée ou menacée accueillie, abritée, hébergée, protégée, ravitaillée, informée, orientée.

	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>		
	FICHE PROCESSUS <b>FPO-06</b>	<b>PROCESSUS SÉCURITÉ - PRÉVENTION</b>	V 1.0 du 04/12/2020 Pilote : Dirsécu

## ACTIVITÉS DE CRISE

### Mettre en œuvre les instructions du processus de commandement (PCC) :

- ❖ Dispositions de sécurité, de collecte d'information, de surveillance, d'information :
  - Etablit et maintient une **relation opérationnelle avec la Gendarmerie Nationale** ;
  - Met à disposition des **moyens GSM** au PCC et aux CARE ;
  - Propose des dispositions de sauvegarde et de protection au PCC (itinéraires, périmètres, contrôles d'accès, signalisations, ...) ;
  - **Evalue la situation** et son évolution ;
  - Contrôle l'exécution et le maintien des dispositions de protection fixées par le PCC (évacuation, confinement, barrières, signalisation, batardeaux, ...) ;
  - Accomplit des missions de **surveillance et de collecte d'informations**, de médiation (expliquer, rassurer, prévenir, ...) selon les instructions du PCC (Patrouilles, observations, ...) ;
  - Participe activement au bon **ordre public** (pillages et autres infractions) ;
  - Participe aux **évacuations et/ou confinements** ;
  - Organise l'accueil hélicoptère(s) et la sécurisation des hélisurfaces en relation avec les services de secours et de police nationale (**FA-17- ORGANISER HÉLISURFACES**) ;
  - **Rend compte** au PCC chaque heure au moins.

## ACTIVITÉS HORS CRISE

- ❖ Participation à l'amélioration du PCS :
  - Elabore des propositions d'amélioration ;
  - Elabore des projets d'outils opérationnels, de fiches-action, ... ;
  - Présente et propose les projets d'outils opérationnels, de fiches en revue de PCS ;
  - Propose des améliorations (organisation, matériels, ...) en revue de PCS.

## RESSOURCES

- Police Municipale ;
- Ressources externes (Gendarmerie Nationale) ;

## ÉLÉMENTS D'ENTRÉE

- Instructions du DOS et/ou du RAC ;
- Sollicitations de la Gendarmerie Nationale ;
- Informations de terrain.

## ÉLÉMENTS DE SORTIE

- Ordre public préservé ;
- Population alertée, informée et protégée.

## ACTIVITÉS DE CRISE

### Mettre en œuvre les instructions du processus de commandement (PCC) :

- ❖ Travaux urgents (rétablissements d'accès, travaux de protection, ...) :
  - Réalise des travaux urgents de **rétablissement d'accès** (voirie) ;
  - Réalise des travaux urgents de rétablissement de réseau d'**énergie** (notamment électrique) ;
  - Réalise des travaux urgents de rétablissement de réseau de **communication** ;
  - Réalise des opérations de **signalisation**, de contrôle d'accès, de pose de **barrières**,... ;
  - Réalise toutes autres **opérations urgentes** de bâtiments et de travaux publics sur instruction du DOS ;
  - Mobilise des partenaires externes (voirie, réseaux, bâtiment, ...) (**DO-04-ANNUAIRE DE CRISE**)
  - Évalue les dégâts et réalise de premières interventions post-crise (**FA-31-ÉVALUER ET INTERVENIR POST-CRISE**)
  - Compléter le registre (**DO-13-REGISTRE INFORMATIONS TERRAIN**) à transmettre au secrétariat Main-courante pour analyse post-crise (**FA-31-ÉVALUER ET INTERVENIR POST-CRISE**)

## ACTIVITÉS HORS CRISE

- ❖ Tient à jour l'annuaire des partenaires techniques
- ❖ Participe à l'amélioration du PCS :
  - Rédige des projets de documents présentés en revue de PCS ;

## RESSOURCES

- Cellule Travaux Urgents ;
- Cellule Sécurité – Prévention ;
- Partenaires externes et moyens réquisitionnés ;
- **Direction Générale des Services Techniques.**

## ÉLÉMENTS D'ENTRÉE

- Instructions du DOS et/ou du RAC ;
- Informations et constatations de terrain.

## ÉLÉMENTS DE SORTIE

- Des réseaux rétablis, des ouvrages réparés ou confortés, des accès contrôlés, des dégâts évalués.

## ACTIVITÉS POST-CRISE

Mettre en œuvre les instructions du DOS (PCC) puis du Maire :

Opérations post-crise - **FA-31-EVALUER ET INTERVENIR POST-CRISE** :

- Organise les opérations relatives aux déchets ;
- Recense les dégâts ;
- Organise les opérations de remise en état de locaux, d'ouvrages, d'espaces publics, d'espaces naturels ;
- Organise l'élaboration des marchés nécessaires ;
- Organise l'accompagnement des sinistrés (assurances, relogement, ...) etc ...

## RESSOURCES

- Cellule Post-Crise ;
- CCAS
- Partenaires externes ;
- Direction Générale Adjointe Ressources et Relations aux Usagers (DGARRU) ;
- Direction Générale Adjointe Aménagement et Vie Locale (DGAAVL).

## ÉLÉMENTS D'ENTRÉE

- Instructions du DOS puis du Maire ;

## ÉLÉMENTS DE SORTIE

- Retour de la collectivité à une situation normale (nettoyage, travaux,...) ;
- Assistance à la population (assurance / catastrophes naturelles, concertation-coordination / travaux privés,...).

## ACTIVITÉS DE CRISE (au déclenchement et durant la phase active du PCS)

*Mobiliser et planifier les ressources humaines selon la situation (besoins en ressources humaines, durée et évolution prévisionnelle, ...)*

### Le responsable RH (en cellule de crise) et la cellule RH (au PCC) :

- ❖ Mobilise les personnels (PCC dont cellule de crise, CARE, CELLULES OPERATIONNELLES) en fonction de la situation (critères géographique, congé ou arrêt de travail, tableau des compétences des ST, ...) (**FA-25-MOBILISER ET PLANIFIER LES RH**) :
  1. Mobilise et planifie la cellule de crise / DOS et le RAC : **DO-04-ANNUAIRE DE CRISE**
  2. En cellule de crise, mobilise et planifie les agents pour constituer les cellules opérationnelles / RAC et responsables : **DO-19-EXTRACTION PROGICIEL RH** et **DO-20-TABLEAU DES COMPETENCES TECHNIQUES**
- ❖ Le RAC assisté du responsable RH, composent les cellules opérationnelles (**FA-10-CONSTITUER LES CELLULES OPERATIONNELLES**)
- ❖ Etablit les projets de plannings de roulement des personnels (PCC, CARE, CELLULES OPERATIONNELLES), (**DO-27-PLANNING DE ROULEMENT**) ;
- ❖ Organise et contrôle l'enregistrement des présences individuelles (**DO-11-FEUILLE PRESENCE AGENT**).

## ACTIVITÉS HORS CRISE

- Tient à jour l'annuaire de crise : **DO-04-ANNUAIRE DE CRISE**
- Réalise l'extraction du progiciel RH tous les trimestres : **DO-19-EXTRACTION PROGICIEL RH**
- Tiens à jour semestriellement le tableau des compétences techniques : **DO-20-TABLEAU DES COMPETENCES TECHNIQUES**
- Intègre le PCS dans le pilotage du processus RH (fiches de poste, entretiens annuels) ;
- Assure la pertinence des documents opérationnels en concertation / référents PCS ;
- Etablit les fiches de poste en intégrant les activités et les tâches / PCS ;

## RESSOURCES

- DRH > Responsable RH en cellule de crise
- Cellule opérationnelle Ressources Humaines ;
- Référents PCS ;
- Direction Générale des Services ;
- Direction des Relations Humaines ;
- Direction des Système d'Information (progiciel RH).

## ÉLÉMENTS D'ENTRÉE

- Instructions du DOS et/ou du RAC ;
- Politique de management des ressources de la collectivité ;

## ÉLÉMENTS DE SORTIE

- Mobilisation et planification optimales des ressources au déclenchement et durant la phase active du PCS ;

## ACTIVITES DE CRISE (Au déclenchement est durant la phase active du PCS)

*Mettre à disposition et gérer les moyens matériels selon la situation (moyens internes et externes)*

- ❖ Délivre au PCC un état des moyens de la collectivité (**DO-05-INVENTAIRE MOYENS**) :
  - Moyens matériels de la collectivité (véhicules, engins de TP et de voirie, pompes, groupes électrogènes, barrières, ...) : (lieu de stockage, lieu de déploiement, ...) ;
  - Locaux (état de servir et accessibilité) ;
  - Réseaux de voirie, réseau eau potable, réseau de télécommunication, ... ;
  - Moyens externes mobilisables (BTP, transport, ...).
- ❖ Assure l'ouverture des locaux selon les instructions du DOS et/ou du RAC en relation avec l'astreinte (**FA-06-OUVRIR LES LOCAUX**) ;
- ❖ Met les moyens de la collectivité à disposition des processus opérationnels ;
- ❖ Met en œuvre la mobilisation de moyens techniques externes selon les instructions du DOS et/ou du RAC ;
- ❖ Réalise les achats de prestations, de fournitures et de matériels ;
- ❖ Adapte le système de téléphonie à la situation de crise (/ standard automatique) ;
- ❖ Assure le déploiement des téléphones multi-opérateurs par la PM (Cellule de crise et Care(s)) ;
- ❖ Met en œuvre une solution informatique de crise ;
- ❖ Met en œuvre ou prépare une solution d'informatique et de communication de crise en cas d'absence d'alimentation électrique (1 groupe électrogène + 1 onduleur APC Easy UPS SRV 2 000 VA 230 V ou équivalent) pour le PCC et pour le ou les CARE

## ACTIVITES HORS CRISE

- ❖ Participe à l'amélioration et à l'intégration du PCS
  - Etablit et tient à jour un inventaire des moyens et des locaux ;
  - Identifie et gère en considération les moyens critiques / PCS (Véhicules utilitaires, transport de personnes, groupes électrogènes, onduleurs, PC portables, radios, ...) ;
  - Identifie des moyens externes potentiellement utiles et établit les liens appropriés (conventions, marchés, ...) ;
  - Définit l'adaptation du système de téléphonie à la situation de crise (technique et organisationnelle) ;
  - Définit et met en place les dispositions pour permettre les achats durant la crise (documents d'achat, modalités d'utilisation carte bancaire, ...).
  - Maintient à jour l'inventaire des partenaires utiles en matière de ravitaillement.

## RESSOURCES

- Cellule moyens - Logistique et Transport – Energies - Technique
- Cellule Sécurité – Prévention
- Police Municipale
- Services Techniques
- Responsable des Systèmes d'Information

## ELEMENTS D'ENTREE

- Instructions du DOS
- Eléments de sortie de revue de PCS

## ELEMENTS DE SORTIE

- Moyens pertinemment mis à disposition et exploités

	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>	
	FICHE PROCESSUS <b>FPC - 01</b>	<b>PROCESSUS DE COMMANDEMENT</b>

V 1.1 du 17/06/2022  
Pilote : M. le Maire

### ACTIVITES DE CRISE

**Au déclenchement du PCS, le maire devient Directeur des Opérations de Secours (DOS) (FA-01-DOS).** Il Informe l'autorité préfectorale du déclenchement du PCS. Il détermine le lieu d'installation du Poste de Commandement Communal (PCC) et décide son armement (FA-03-ARMER LE POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL). Il communique le lieu d'implantation du PCC (Autorité préfectorale, SDIS, Gendarmerie Nationale, DGS ou son suppléant) (DO-04-ANNUAIRE DE CRISE) **Il prend l'arrêté de déclenchement du PCS (DO-17-Modele Arrêté déclenchement PCS)**

Un diagramme simplifié présente le PCS et son déclenchement : **DO-25-DIAGRAMME PCS**

Le DGS ou son suppléant devient Responsable des Activités Communales (RAC).

Le **DOS** assisté du **RAC** :

- Assure la mise en place opérationnelle du Poste de Commandement Communal (PCC) (FA-03-ARMER LE POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL) en s'appuyant sur les astreintes (DO-03-ORGANISATION DES ASTREINTES) ;
- En considération de l'organigramme fonctionnel PCS (DO-01-ORGANIGRAMME FONCTIONNEL) complète et tient à jour l'organigramme opérationnel de l'organisation de sauvegarde (DO-02-ORGANIGRAMME OPERATIONNEL) ;
- Décide, s'il y a lieu, de mesures d'anticipation (FA-00 -ANTICIPER) ;
- Décide l'activation d'un ou plusieurs Centres d'Accueil et de Regroupement (CARE) et/ou d'un ou plusieurs centres d'accueil et d'information de proximité (FA-04-ARMER LE OU LES CENTRES D'ACCUEIL ET DE REGROUPEMENT), (FA-05-ARMER LE OU LES CENTRES DE PROXIMITE) ;
- Décide et/ou organise l'évacuation ou le confinement d'un secteur (FA-14-EVACUER UN SECTEUR, FA-15-CONFINER UN SECTEUR) ;
- Dirige les actions communales de sauvegarde.

Des fiches reflexe **FR-XX-...** donnent de premières informations utiles (déclencher le PCS, accéder à la documentation, ...).

Le dossier **DOCUMENTS OPERATIONNELS** contient des cartes utiles : **Cartographie** ;

Le RAC convoque les membres du Poste de Commandement Communal (PCC), organise la relation avec les établissements d'enseignement (éventuelle mise en œuvre des PPMS) et des établissements recensés disposant d'un plan de mise en sûreté et ou de secours (PPMS, POMSE, ...).

Le secrétariat du PCC tient la main courante PCC (DO-08-MAIN COURANTE PCC).

Si nécessaire, le DOS détermine un lieu et organise le rassemblement approprié des victimes.

### RESSOURCES

- Maire (DOS), DGS (RAC) ; Secrétariat PCC, responsables de cellules opérationnelles ;
- Entités externes (SDIS, Police Nationale, ...) ;
- Membre(s) complémentaire(s) du PCC selon la nature de la crise.

### ELEMENTS D'ENTREE

- Recensement structuré des ressources humaines ;
- Inventaire structuré des moyens ;
- Informations externes (Préfecture, SDIS, ... systèmes de vigilance, ...) ;
- Informations internes (agents, élus, administrés, ...).

### ELEMENTS DE SORTIE

- Lieu d'implantation et organisation du Poste de Commandement Communal (PCC) ;
- Composition et organigramme du PCC, délégations du DOS ;
- Lieu d'implantation s'il y a lieu du ou des Centre d'accueil et de regroupement (CARE) ;
- Dispositions d'anticipation, d'alerte de la population, dispositions d'information de la population ;
- Disposition de sauvegarde des enjeux (confinement, évacuation, protection, assistance, ...) ;
- Instructions aux cellules opérationnelles, main courante PCC ;
- Communication avec des entités externes (Préfecture, SDIS, Police, ...)
- Réquisitions.

## ACTIVITÉS (HORS CRISE UNIQUEMENT)

- Organise le maintien opérationnel du dispositif de sauvegarde ;
- Structure, maintient à jour et disponible la documentation du PCS (**FA-18-GÉRER LA DOCUMENTATION PCS**) ;
- Définit et met en œuvre les dispositifs de documentation du PCS ;
- Réalise une veille réglementaire, normative, technologique, des bonnes pratiques, des retours d'expérience (RETEX) ;
- Pilote l'amélioration du PCS ;
- Planifie et réalise et/ou fait réaliser les exercices, rédige les rapports d'exercice ;
- Réalise les plannings annuels d'audits internes, réalise les audits internes ;
- Rédige les comptes-rendus d'audits internes ;
- Planifie les revues du PCS (au moins 1 fois par an), rédige les comptes-rendus de revues de PCS ;
- Formalise par un rapport les RETEX ;
- Organise et favorise la promotion de la culture du risque dans la collectivité ;
- Favorise l'implication des ressources pour un PCS efficient et intégré ;
- Collecte et tient à jour les PPMS, plans bleus, ...

## RESSOURCES

- Directeur Général des Services (DGS) (pilote du processus de l'amélioration) ;
- 3 agents ou plus désignés par la DGS (Référénts PCS et auditeurs internes) :
- -
- -
- -

## ÉLÉMENTS D'ENTRÉE

- Comptes-rendus d'audits internes ;
- Comptes-rendus de revues de PCS ;
- Rapports d'exercice ;
- Rapport des RETEX ;
- Informations, suggestions internes et/ou externes (population, élus, agents, Préfecture, SDIS, ...) ;
- Informations issues de la veille (exigences, bonnes pratiques, moyens, ...).

## ÉLÉMENTS DE SORTIE

- Documentation du PCS ;
- Définition et garantie de la continuité du système de gestion documentaire (sauvegardes, accès, ...) ;
- Planning d'audits internes, audits internes, rapports d'audits internes ;
- Planning d'exercices, organisation d'exercices, rapports d'exercices ;
- Rapports de RETEX ;
- Planification et organisation des revues de PCS, comptes-rendus des revues de PCS ;
- Améliorations, propositions d'amélioration du PCS.

### AUTRES DOCUMENTS DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :

- ✓ **FICHES ACTION**
- ✓ **FICHES REFLEXE**
- ✓ **DOCUMENTS OPERATIONNELS** (annuaires, registres, formulaires, guides, procédures, modèles, cartographies, ...)
- ✓ **DOCUMENTS UTILES** (Plans de Prévention, DDRM, guides, ...)